

Sociologie

N°2, vol. 4 | 2013

Enquêtes

Suicides en situation d'enfermement au début du XXI^e siècle

Approche compréhensive à partir de la dernière lettre
des suicidés en prison

Prison suicides in the early 21st century.

A comprehensive approach based on the last letter written by prison suicide victims

JEAN-LOUIS PAN KÉ SHON

Résumés

Les raisons exprimées dans les dernières lettres de prisonniers s'étant suicidé permettent de mieux comprendre la diversité des situations et des tensions qui conduisent au suicide. L'analyse du contenu de ces lettres révèle sept classes distinctes de suicidés : les prisonniers « à bout », dans l'incapacité de s'adapter à un univers de fortes contraintes, les « ostracisés » malmenés par les autres détenus, les (futurs) « sortants » de prison déstabilisés par l'appréhension d'une réinsertion problématique et du regard des relations hors prison, les « protestataires » instrumentalisant leur suicide de façon vindicative, ceux qui ne peuvent accepter une « rupture » sentimentale, les suicidés « remords-culpabilité » qui sont affectés par la honte, le remords et la culpabilité, et enfin la classe « injustice » dont le suicide de ses membres représente une échappatoire à l'injustice carcérale ou judiciaire. Les suicides en prison n'entrent donc pas dans un schéma unique des théories sociologiques du suicide mais dans des schémas diversifiés dont rend compte plus aisément la sociologie de la santé mentale, même si le suicide carcéral ne se réduit pas à une dimension individuelle des tensions mentales. Les résultats de cette étude conduisent ainsi à réexaminer les actions préventives des suicides en situation d'enfermement et indirectement interrogent l'accentuation de la propension à incarcérer depuis le début des années 2000.

Prison suicides in the early 21st century.

A comprehensive approach based on the last letter written by prison suicide victims

The reasons for suicide expressed in the last letter written by prisoners shed light on the wide range of situations and tensions that lead to suicide. The contents of letters written between 2003 and 2010 reveal seven distinct types of suicide victims. Prisoners "at the

end of their tether” are incapable of adapting to the constrained prison environment; “ostracized” prisoners are singled out and harassed by the other prison inmates; prison “leavers” fear the prospect of confronting their families and returning to the outside world; for “protesters,” suicide serves to expose a supposedly unjust prison or judicial system; “break-up” suicide victims are distraught by a break-up with their partner; those in the “guilt-remorse” category are haunted by shame, remorse and guilt; and for those in the “injustice” category, suicide is a gesture of defiance and a means of escaping from the prison or judicial system. Prison suicides do not fit into a single model corresponding to the sociological theories of suicide, but rather show a range of patterns more relevant to the sociology of mental health, even though prison suicide cannot be viewed simply in terms of individual psychological distress. The study findings call for a reassessment of approaches to prison suicide prevention and, more indirectly, challenge the trend towards increased use of custodial sentences observed since the early 2000s.

Entrées d'index

Mots-clés : Suicide, Prison, Disqualification sociale

Keywords : Suicide, Prison, Social disqualification

Texte intégral

Je tiens à remercier chaleureusement Annie Kensey de la Direction de l'Administration pénitentiaire pour m'avoir facilité l'accès aux données. Je remercie également Michèle Coste qui aimablement a saisi les lettres, Pernelle Issenhuth pour son travail dynamique de défrichage sur le corpus lexicographique à partir de Spad, d'Alceste et de R, Géraldine Duthé et Angélique Hazard pour leurs compétences dans la mise en forme des données administratives pénales. Je remercie spécialement Claire Scodellaro pour sa relecture attentive et ses remarques toujours stimulantes. Enfin, cette étude a bénéficié des réflexions de Serge Paugam et de deux relecteurs anonymes de la revue. Qu'ils en soient vivement remerciés.

- 1 La lutte contre le suicide en prison s'inscrit dans la logique pluri-séculaire de la séparation de la punition et du supplice (Foucault, 2008). Si l'enfermement représente une série de contraintes puissantes sur les corps par la suppression de la liberté, la limitation de mouvements, les privations sexuelles, l'imposition de rythmes spécifiques et d'une discipline étouffante, etc., la prison n'en est pas pour autant une institution supplicante (*Ibid.*). Le suicide de prisonniers contrarie cette logique de déconnexion entre supplice et incarcération. De fait, leur mort est interprétable comme un défaut d'attention, plus ou moins volontaire, assimilable à un châtement physique implicite dépassant la punition représentée par la privation de liberté. L'administration pénitentiaire serait alors fautive, dans un cas d'inattention, et dans l'autre cas, d'un châtement masqué. De fait, le cumul de négligences aboutissant à la mort d'un détenu a entraîné la condamnation de l'État à des dommages par un arrêté du Conseil d'État (Observatoire international des prisons, 2005). L'attention particulière apportée au suicide carcéral par l'administration pénitentiaire serait alors une réponse institutionnelle aux pressions associatives et familiales. Dès lors, l'administration s'attacherait à un « empêchement de la mort » des détenus et *a minima* à « ne pas les laisser mourir » (Cliquennois & Chantraine, 2009). Le second reproche fréquemment adressé à l'administration pénitentiaire concerne les carences des conditions d'enfermement et notamment la

promiscuité dans des prisons surpeuplées. Le surpeuplement induirait des rapports tendus, problématiques entre des détenus aux profils bien différents, un manque d'intimité qui pousserait certains détenus à se supprimer. L'explication du suicide par la surpopulation carcérale² a focalisé l'attention des médias, des associations et des hommes politiques. Cela s'est traduit par la revendication d'« un détenu par cellule » et a même abouti à la promulgation d'une loi en ce sens en octobre 2009. Il y a pour l'administration pénitentiaire une triple nécessité de la lutte contre le suicide des détenus, à la fois comme éthique de la punition, comme justification de son efficacité face aux demandes politiques et associatives et aussi comme application du droit communautaire (Herzog-Evans, 2001). Car contrairement à la loi du talion, la punition doit pouvoir fournir une équivalence avec l'infraction sans qu'il s'opère simultanément une double équivalence de la cruauté des actes entre criminels et bourreaux (Foucault, 2008).

- 2 Les suicides en prison sont aussi souvent reliés aux comportements pathologiques, avérés ou supposés, des prisonniers. De nombreuses publications témoignent de la corrélation entre suicides et pathologies mentales et de la sur-prévalence des pathologies mentales en prison (Falissard *et al.*, 2006 ; Fruehwald *et al.*, 2004 ; Fazel *et al.*, 2008 ; Jenkins *et al.*, 2004 ; Marcus & Alcabas, 1993 ; O'Driscoll *et al.*, 2007). Implicitement, le suicide serait un acte révélateur de comportements individuels insanes dont la prévention relèverait alors de la responsabilité de la médecine³. D'où l'attribution de la charge de rapports sur la prévention du suicide carcéral aux médecins ou aux psychiatres par les différents gouvernements français (Terra, 2003 ; Albrand, 2009). C'est aussi l'Organisation Mondiale de la Santé en 1999 qui a conduit l'étude des politiques de prévention du suicide carcéral en Europe afin d'y apporter des améliorations (Harvey & Liebling, 2001). Il est vrai que la désinstitutionnalisation de la psychiatrie survenue au cours des années 1960-1970 a fragilisé une grande part des malades qui auparavant étaient accueillis à l'asile ou en hôpitaux psychiatriques. De plus, la moindre fréquence d'hébergement à l'hôpital s'est doublée d'une durée écourtée⁴ (Guignard & Guillemain, 2008). Par ailleurs, selon le rapport de la commission sénatoriale sur les conditions de détention, au cours du temps, les psychiatres ont interprété l'article du code pénal sur la responsabilité en cas de trouble psychique au désavantage des prévenus (Hyst & Cabanel, 2000). En 1980, 17 % étaient déclarés irresponsables et 100 fois moins en 1997 (0,17 %) ... Cette rétractation de l'asile hospitalier s'est donc accompagnée d'un durcissement des déclarations d'irresponsabilité et corrélativement de la plus forte présence des personnes atteintes d'une maladie mentale au sein de la prison au point que celle-ci remplit maintenant une fonction asilaire de fait (Jean, 1995). Ainsi, 8 hommes détenus sur 10 souffrent d'un trouble psychiatrique, leur grande majorité cumule plusieurs de ces troubles, et 24 % sont même atteints de troubles psychotiques (Rouillon *et al.*, 2003). Toutefois, cette approche médicalisée tend à imposer la vision d'un individu « malade du suicide », atteint de différents symptômes qu'il suffirait de traiter pour résoudre le suicide carcéral.

- 3 L'étude montrera que l'appréhension des causes suicidaires par le surpeuplement carcéral ou par les troubles psychiatriques ne suffit pas à épuiser la diversité des causes suicidaires en situation d'enfermement. D'autant que la corrélation entre surpopulation carcérale et suicide en prison est loin

d'être évidente (Duthé *et al.*, 2009). En outre, on pourrait opposer la critique (rituelle mais résistante) que corrélation n'est pas causalité. De fait, les détenus seuls dans leur cellule se suicident davantage que les autres, ce qui évidemment ne revient pas à dire que le surpeuplement des prisons est souhaitable. Enfin, s'il y a une surreprésentation de prisonniers affectés par un trouble mental, alors il est cohérent d'observer cette surreprésentation parmi les suicidés sans pour autant conclure trop directement que l'affection psychique est seule en cause. De nombreuses analyses statistiques et épidémiologiques ont mis au jour de multiples facteurs de risque : les premiers jours d'incarcération, l'encellulement seul, être prévenu (prisonnier non jugé définitivement), être détenu purgeant une longue peine, avoir commis un homicide ou un viol, être atteint d'un trouble mental, etc. Cette diversité des facteurs et des populations ne peut alors s'accorder avec une explication univoque des risques suicidaires. Il y a une réelle difficulté à comprendre les motivations suicidaires des prisonniers par impossibilité d'interroger les suicidés eux-mêmes ! Interroger les détenus ayant effectué une tentative de suicide est insatisfaisant car suicides et tentatives sont des phénomènes sociologiquement distincts qui répondent à des caractéristiques et à des motivations différentes (voir par exemple Davidson & Philippe, 1986 ; Cousteaux & Pan Ké Shon, 2008).

- 4 Néanmoins, comprendre les motifs de l'acte suicidaire en prison par les mots de leurs auteurs n'est pas un but si absurde. Le contenu des lettres laissées au moment du suicide dévoile les tensions vécues par ces prisonniers qui ont choisi de se donner la mort. Ces lettres indiquent une variété de situations juridiques (gravité de l'infraction, condamnation ou instance de jugement), carcérales (encellulement seul ou à plusieurs, qualité des relations avec les codétenus, en quartier entrant, en cellule disciplinaire, etc.) et avec la famille (qualité des rapports, existence d'un couple, ruptures), etc. Toutes caractéristiques qui ne mettent pas sur le même pied l'ensemble des prisonniers face au risque suicidaire. Par ailleurs, la gravité des infractions commises par les détenus conditionne le soutien que les prisonniers peuvent attendre de leur famille. Les meurtres ont souvent pour cible la conjointe, annihilant par là-même le soutien habituel de la femme mais aussi celui des enfants et parfois des parents. L'agresseur sexuel a parfois pour victime un enfant ou un membre de sa propre famille. La peine de prison s'effectue alors souvent sans le soutien familial et même avec l'animosité de la famille, doublée par celle des codétenus, voire des personnels de la prison. Le jeune délinquant fraîchement incarcéré bénéficie des aides parentales alors que le détenu en fin d'une longue peine a pu voir sa famille s'étrécir au fil des ans par décès naturels ou par simple érosion des liens, etc.
- 5 Le but poursuivi dans cet article est d'appréhender la diversité des motivations des suicidés grâce à l'analyse de leur dernière lettre afin de mieux comprendre les causes subjectives de leur acte. Pour cela, nous mettrons au jour les différents thèmes que les détenus sont amenés à aborder au moment ultime puis nous les rapprocherons afin de faire sens. Grâce à l'analyse du contenu de leur dernière lettre, les items récurrents révèlent parfois les motifs du suicide ou les préoccupations des suicidés au cours des dernières heures de leur vie. Ces items ensuite classés selon le sens dominant ressortant de ces lettres permettent de catégoriser les suicidés. La démarche s'abstrait alors de la diversité des cas particuliers et de la psychologie des personnes pour dégager des expériences et des représentations communes afin de décrire la variété des

comportements rendus sociologiquement intelligibles, permettant la réflexion et l'action.

- 6 Enfin, aborder le suicide en prison par les motivations exprimées par les individus semble imputer la responsabilité du suicide aux auteurs eux-mêmes, en escamotant de fait le rôle des institutions et des politiques judiciaires (Combessie, 2004 ; Foucault, 1975 ; Vanneste, 2001) qui influent sur la propension à pénaliser et à incarcérer (Wacquant, 2001). Loïc Wacquant a ainsi pu établir le lien entre la politique libérale et l'« état pénal » expliquant le développement spectaculaire dans les décennies récentes des taux d'incarcération des plus démunis, particulièrement, mais pas uniquement, aux États-Unis (Wacquant, 1999). Néanmoins, la partie « frictionnelle » des rapports détenus/administration pénitentiaire et détenus/administration judiciaire ressort au travers de la correspondance des suicidés. Le social institutionnel n'a pas réellement disparu même s'il est rejeté en arrière-plan où l'action des institutions et des politiques demeure en partie dans l'ombre. L'interprétation en termes uniques de causalité individuelle du suicide en prison est effectivement fautive car si la prison et les suicides touchent principalement des hommes parmi la frange de la population la plus défavorisée, la fabrique de cette population disqualifiée, les façons de contraindre et d'exercer la violence publique, les inflexions politiques à toujours plus de rigueur viennent rappeler la responsabilité des politiques de l'État. Ce travail doit alors davantage être vu comme complémentaire à l'analyse des politiques et des institutions aussi bien qu'à l'analyse statistique de ses déterminants, plutôt qu'une substitution compétitive à l'une ou à l'autre de ces approches.

Approche théorique des causes

- 7 La prison produit des tensions mentales spécifiques et nombreuses. La nature des infractions commises par les détenus rajoute des pressions psychologiques puissantes : culpabilité, remords, etc. Dès lors, l'analyse du suicide en milieu carcéral s'inscrit logiquement dans la sociologie des tensions mentales dont *Le Suicide* de Durkheim peut être considéré comme l'un des fondements (Durkheim, 1897). Si l'on veut bien reconnaître que la sociologie de la santé mentale est aussi éloignée de la psychiatrie que, par exemple, la sociologie de la santé l'est de la médecine, on s'accordera alors que l'un des buts d'une étude sociologique du suicide carcéral n'est pas de soigner des individus « malades du suicide » mais d'analyser les motivations qui les y poussent, les éléments délétères et au final de tenter de mieux comprendre l'acte suicidaire.
- 8 Les diverses expressions de la détresse, dont le suicide est une forme exacerbée, peuvent être appréhendées partiellement comme la résultante « pathologique » de tensions, de pressions sociales exercées sur l'individu. Cette idée est conceptualisée comme « stress social ». Le stress social correspond à un état d'« excitation » qui résulte de demandes socio-environnementales qui entament la capacité adaptative ordinaire de l'individu ou de l'incapacité à atteindre des buts enviables (Aneshensel, 2009 ; Pearlin *et al.*, 1981 ; Pearlin, 1989). Les stimuli négatifs à l'action délétère sur l'individu sont appelés « stresseurs », tandis que le stress se réfère à « l'état

d'excitation » dus aux stressseurs ; en réalité ces termes sont souvent utilisés de façon interchangeable en sociologie de la santé mentale (Aneshensel, 2009).

9 Les sources de stress impliquées dans le suicide en situation d'enfermement forment le quotidien des prisonniers. Elles proviennent de la privation de la liberté avec ses corollaires : frustrations, lieu où l'expression des choix personnels est bridée, où le quotidien est soumis à des protocoles fastidieux d'autorisation. C'est aussi un monde où emplir le temps est crucial afin d'éviter l'ennui et de sombrer dans les idées noires (Zay, 1987 [1946]). La cohabitation sans heurt avec les autres populations de la prison, codétenus, personnel pénitentiaire, personnel médical et psychiatrique, est une préoccupation lancinante... Les rapports avec le personnel judiciaire, juge, procureur, juge d'application des peines, etc., le sont tout autant. Toutes ces contraintes, menaces potentielles ou avérées, ces frustrations sont spécifiques à la prison. Les tensions peuvent être multiples ou uniques, agir en continu ou par à coup et s'additionner jusqu'à déclencher une réaction de la part du détenu, sur le mode de la « goutte d'eau qui fait déborder le vase ». Certaines tensions sont éprouvées par certaines catégories de prisonniers : l'ostracisme des codétenus envers les violeurs, la culpabilité souvent ressentie par ceux ayant tué leur conjointe ; pour d'autres, ce sont les ruptures amoureuses qui entraînent le geste suicidaire, pour d'autres encore, c'est l'incapacité à s'adapter à un univers étouffant ou à la séparation des êtres aimés, etc.

10 La sursuicidité carcérale (Aubusson de Cavarlay, 2009) se comprend mieux si l'on s'accorde avec l'idée que le passage à l'acte suicidaire est déclenché par une ou plusieurs tensions qui surviennent brusquement ou qui s'ajoutent les unes aux autres. Cet acte est favorisé par le manque de contrôle de l'individu de la situation, sur un « terrain » davantage propice parce que fragilisé par son histoire personnelle ou par de faibles capacités adaptatives (*coping*). Le concept de *coping* correspond aux capacités d'ajustement et d'adaptation des individus face aux tensions. Il répond à trois fonctions de protection de soi : la modification des situations provoquant des problèmes stressants, la modification de la signification des problèmes de façon à réduire leur importance et la gestion des symptômes de stress (Pearlin *et al.*, 1981 ; Pearlin, 1989 ; Thoits, 1995). Les médiateurs de stress interviennent entre les tensions et les résultats du stress en influant sur ces derniers. Les médiateurs habituellement abordés dans la littérature sociologique de la santé mentale sont le contrôle, le support social et le *coping* (Pearlin *et al.*, 1981 ; Pearlin, 1989 ; Aneshensel, 2009). Le contrôle (ou la maîtrise) de ses propres actions favorise l'équilibre psychologique des individus (Brisset, 1972) et son absence est reconnue pour sa nocivité. Le manque de maîtrise entraîne des perturbations mentales conduisant notamment à la dépression (par exemple Umberson *et al.*, 1996 ; Liebling, 1999 ; Thoits, 1995) et au suicide. Le déficit de support social⁵ (Cobb, 1976) en situation de stress ne parviendrait pas à réduire la tension mentale et aboutirait alors à des expressions délétères du stress (Kessler *et al.*, 1985 ; Thoits, 1995). Incidemment, il faut relever que sans être identiques, support social et intégration sociale sont des concepts voisins. Le premier est « instrumental » et empirique, l'autre est davantage porté sur une conceptualisation globalisante et théorique. Hors les murs de la prison, les contraintes et les stressseurs sont à la fois de nature différente et leur accumulation moindre. Ainsi, la prison baigne dans un « imaginaire de violence » où la peur des codétenus, des gardiens et de soi-même est

omniprésente (Chauvenet *et al.*, 2008). En outre, les populations hors et en prison sont très différentes. La prison effectue un effet de sélection en enfermant notamment les personnes atteintes d'un trouble mental. La corrélation entre pathologie mentale et suicide est forte (cf. *supra*). Mais ce sont aussi des populations socialement défavorisées, majoritairement en dessous du seuil de pauvreté, dont l'instruction n'a pas dépassé l'école primaire (Combessie, 2004). Ainsi, 40 % des prisonniers sont en dessous du seuil de lecture fonctionnelle, 63,5 % proviennent de familles ouvrières ou dont le père est employé ou sans profession et les prisonniers sont eux-mêmes dans ce cas à 75,4 % (Insee, 2002), donc une part en mobilité sociale descendante.

- 11 Le schéma théorique du suicide en prison qui se dégage, en décalage marqué avec les suicides en population générale, porte sur cinq éléments distincts : (1) des tensions spécifiques et leur accumulation importante, (2) un fort déficit de contrôle de leur vie, (3) un *coping* réduit, (4) un support social entamé par la réduction du nombre des proches, du nombre des interactions et de leur durée, et (5) une population davantage à risque car socialement plus modeste et plus fragilisée psychologiquement. Cette grille de lecture appliquée aux diverses catégories de prisonniers suicidés permet de révéler les points de fragilité, les lignes de tensions qu'ils subissent et de mieux appréhender la complexité du sens de leurs actes. Enfin, en contrepoint nous reviendrons dans la discussion sur les apports respectifs de la sociologie de la santé mentale et celle de la tradition durkheimienne, enrichie par Halbwachs.

Méthodes et données

Données

- 12 L'accès aux données de cet article a été rendu possible grâce à une convention de recherche passée entre deux chercheurs de l'Ined et la Direction de l'administration pénitentiaire (DAP) via le bureau PMJ5. Cette convention portait sur un programme de recherche conjoint établi entre les deux parties. Cette recherche fait exception. Les chercheurs de l'Ined ont conservé toute leur liberté éditoriale vis-à-vis de la DAP au cours de cette collaboration. L'ensemble des informations recueillies et fournies par l'administration ont été au préalable dûment et strictement anonymisées.
- 13 Les données de la DAP servent avant tout un but administratif et non de recherche. Certaines informations sont manquantes et pénalisent l'exploitation statistique. Les données mobilisées sont les suivantes :
- données sociodémographiques et pénitentiaires concernant les détenus enregistrés entre le 1^{er} janvier 2006 et le 15 juillet 2009 ;
 - données plus succinctes relatives aux 782 suicidés, dont 29 femmes, enregistrés entre le 1^{er} janvier 2003 et le 15 juillet 2009 ;
 - lettres de 145 suicidés entre le 1^{er} janvier 2003 et janvier 2010 (quatre lettres illisibles ont été écartées).
- 14 La période commune des données court sur la période réduite de janvier 2006 à juillet 2009. Par souci d'homogénéité de l'analyse, seuls les hommes

ont été retenus. Les effectifs de prisonnières et de leurs lettres ne permettaient pas de réaliser une analyse séparée. Le nombre des dernières lettres laissées par les suicidés varie entre une à douze avec une lettre pour valeur modale. Pour quelques prisonniers, les lettres répétitives (la même est parfois adressée à chaque membre de la famille) ou les poèmes non reliés aux conditions de vie carcérale, à la séparation familiale, plus généralement au suicide et au prisonnier ont été écartées. L'analyse est réalisée au niveau de l'individu à partir de sa ou ses dernières lettres laissées au moment du suicide. La totalité des lettres disponibles et lisibles ont été utilisées. Le corpus final est constitué de 143 pages et de 56 000 mots.

Suicidés ayant laissé une dernière lettre et les autres

- 15 Certaines catégories de détenus sont non seulement sous-représentées mais peuvent être aussi absentes parmi ceux ayant laissé une ultime lettre. Par exemple, les prisonniers solitaires sans conjoint, ni famille, ni autres proches ont moins de raisons que les autres de laisser une lettre. Néanmoins, quelques messages étaient adressés aux institutions et au personnel pénitentiaire. Parmi l'ensemble des prisonniers suicidés entre janvier 2003 et juillet 2009, près de 19,3 % des hommes avaient laissé une lettre derrière eux et figurant dans leur dossier. C'est un taux similaire à celui des lettres effectivement récupérées par Bourgoin (18,2 %) dans un travail de 1995. Certaines caractéristiques sociodémographiques des suicidés prédisposent à l'écriture d'un dernier courrier et il est nécessaire d'en tenir compte dans la lecture des analyses⁶. Les étrangers représentent 20 % des suicidés dont 18 % avaient écrit un dernier mot. Les diplômés du supérieur (48 %) écrivent plus souvent que ceux sans diplôme (18 %). Certaines lettres (rares) étaient écrites sous une forme quasi phonétique laissant penser que pour certains, le besoin de s'exprimer est plus fort que la retenue due à l'absence de maîtrise de l'écrit. Les personnes qui laissent plus souvent une ultime lettre sont : les plus de 50 ans (36 %) contre 25 % pour les moins de 25 ans, 32 % pour les prévenus contre 24 % pour les condamnés. La fréquence de ce dernier courrier se raréfie aussi au fil de l'incarcération.
- 16 Selon une étude précédente, près de la moitié des détenus suicidés ayant commis un crime contre un proche (homicide, viol) avaient laissé une lettre contre 30 % chez les autres détenus (Bourgoin, 1993). Il y a donc une probable surreprésentation des prisonniers ayant commis les infractions les plus graves dans ce corpus. Enfin, il faut souligner que cet échantillon n'est pas aléatoire et statistiquement, il ne représente que ceux ayant écrit une lettre avec des surreprésentations de certains détenus. On ne peut donc écarter que d'autres catégories de suicidés n'ont pas été repérées par l'analyse. Toutefois, on peut se demander quelles seraient ces catégories de suicidés dont la singularité de leur groupe les conduirait systématiquement à ne pas laisser un courrier ultime d'adieu ou de « justification » de leur acte ?

Méthodes

- 17 Deux méthodes sont employées ici. La première, pragmatique, concerne le repérage de tous les mots-clés, leur agrégation lorsque leurs occurrences

étaient trop faibles, le calcul de leur fréquence. La seconde a été de déterminer des catégories de suicidés selon la teneur générale de la lettre.

Relevé des items

- 18 La première étape de l'analyse de contenu a été de mettre au jour la totalité des items relevés à la lecture de chaque lettre. Un item correspond à un mot-clé résumant un thème du discours des suicidés. Par exemple, l'item « dur » recouvre la rudesse de la vie carcérale, la difficulté à la supporter : « la prison, c'est trop dur », « la vie n'est pas facile pour moi », « je n'arrive pas à tenir le coup », « ici ce n'est pas le paradis », « je supporte pas de ne plus te voir », « je ne voulais pas être une autre fois privé de liberté », « j'en ai vraiment marre », « je n'en peux plus », etc. Les items apparaissant plusieurs fois dans une même lettre n'ont été comptabilisés qu'une fois. Le travail est réalisé pour chaque suicidé en conservant un identifiant codé. Les items retenus devaient éclairer le geste suicidaire des prisonniers ou leurs dernières pensées. Le nombre des items et leur fréquence devaient pouvoir répondre aux besoins des traitements analytiques et statistiques.
- 19 Après la saisie, la deuxième étape a été de regrouper sous un même mot-clé les items rencontrés dans chaque lettre afin d'homogénéiser le corpus. Les items proches, peu fréquents mais signifiants ont été agrégés. Par exemple, lors des premiers examens, l'item « (je ne) mérite pas (de vivre) » se rencontrait trois fois dans l'ensemble du corpus. Il a été regroupé avec l'item « culpabilité » dont le contenu est plus large. Au terme de cette étape menée par itérations, le corpus disposait de cent items. Le fichier des items était constitué d'un identifiant codé du détenu et d'une série d'items dont le nombre varie selon la longueur de sa ou ses dernières lettres et de leur contenu.

Partition des classes de suicidés

- 20 Les prisonniers ont été classés en fonction du contenu de leur(s) lettre(s) à la troisième étape. C'est donc une classification de détenus suicidés qui est obtenue. L'analyse à partir du logiciel SPAD s'est avérée insuffisamment discriminante sur ce corpus. Les classes ont alors été établies pas à pas en menant une analyse raisonnée du contenu des lettres sans aide de logiciel. Les critères de tri ont moins été la fréquence statistique d'apparition de mots-clés particuliers mais le sens principal du message émis par les suicidés. Une première classification sans contrainte *a priori* du nombre de modalités a abouti à dix-sept catégories de suicidés (Tableau 1). Les effectifs trop faibles des classes ont conduit à rechercher une partition optimum en fonction des proximités thématiques lors de la quatrième étape. La typologie a été réduite à dix, puis six catégories, plus une (Tableau 1). La septième catégorie « sortant » était constituée par seulement deux détenus. Cette dernière catégorie faiblement représentée se justifiait par sa spécificité et l'apport d'intelligibilité des phénomènes suicidaires carcéraux. Elle a ensuite été agrégée avec la catégorie « ostracisés » pour les exploitations statistiques. Les principes d'agrégation des dix-sept postes reposent sur deux critères. Dans le cas de catégories concurrentielles pour un détenu suicidé, par exemple « à bout » et « injustice », le plus spécifique était privilégié (dans ce cas « injustice »).

21 Enfin, pour mettre en valeur les items spécifiques de chaque classe, un indice simple a été calculé en rapportant la fréquence de l'item dans chaque classe de suicidés sur la fréquence moyenne de cet item pour l'ensemble des classes. L'indice le plus élevé pour un item spécifique parmi les classes est considéré comme spécifique à la classe. Par exemple, l'item « mitard » (cellule disciplinaire en argot) est spécifique à la classe « protestataire-vindicatif ». Il est le plus élevé et s'y rencontre 5,1 fois plus souvent que dans la moyenne de toutes les classes. La distribution des indices des mots-clés croisés avec la classification permet de contrôler la pertinence de la méthode et d'examiner les singularités de chaque catégorie⁷. Il faut envisager les classes de cette partition comme « indicatives », non strictement figées et délimitées, car elles sont souvent perméables entre elles. Non seulement, les lettres des suicidés indiquent parfois plusieurs raisons ou identifient différentes tensions ayant pu motiver le geste ultime (la rupture et le remords, l'ostracisme et l'innocence, l'injustice et la culpabilité, etc.) mais il faut envisager pour quelques détenus le déclenchement de l'acte suicidaire par l'accumulation de tensions venant éroder leur résistance. La dernière tension ne rend alors pas compte du tout. Ces catégories sont « idéales-typiques » et la finalité de cette partition est d'améliorer l'intelligibilité des phénomènes suicidaires en prison et non la réification de chacune des classes de cette partition. Elle permet ainsi de relever la diversité des motifs de suicide et d'analyser les dimensions constitutives des tensions conduisant à l'acte suicidaire.

Résultats

L'espace des lettres des suicidés

22 Au moment de se donner la mort, les dernières pensées des détenus vont aux personnes aimées, les parents, la femme et les enfant(s) lorsque les uns et les autres ont maintenu des liens ou vivent encore. Elles s'accompagnent d'une demande de pardon pour ce geste qui va susciter du chagrin, pour la faute qui a suscité l'incarcération, voire pour les conduites déviantes antérieures et le déshonneur qui éclabousse la famille. Le pardon réclamé est fréquemment lié à l'affirmation que même morte la personne sera toujours au côté des vivants à veiller sur ses proches. L'impression qui ressort est moins celle d'un déni de la finitude (Bourgoin, 1995) que d'une incapacité à l'appréhender, parfois confortée par la croyance en un paradis bienveillant et rédempteur. La mort constitue alors une seconde chance même si l'acte ne s'impose pas comme une évidence. Ces items très fréquents sont globalement partagés par l'ensemble des catégories de suicidés, c'est pourquoi ils apparaissent davantage au centre, centre-est du plan factoriel (Figure 1). Une deuxième série d'items fréquemment rencontrés, toujours au centre du plan, relate la souffrance des individus, l'impossibilité à vivre la séparation des êtres aimés, pour d'autres à supporter la privation de la liberté et l'univers carcéral au travers des items comme « je suis à bout », « c'est dur ». Quelques uns expriment l'impression d'avoir été privés de leur propre vie, le sentiment d'un ratage et sont dans l'auto-dénigrement, contrariant ainsi l'imagerie du criminel cynique. Le suicide apparaît alors explicitement comme un moindre mal et le moyen de

stopper des souffrances insupportables (« arrêt souffrances »). L'item « pas d'avenir » révèle l'incapacité à pouvoir se projeter dans un futur crédible et positivement ouvert, notamment pour les prisonniers aux peines les plus lourdes. Il est souvent lié à l'annonce par la conjointe d'une rupture ou le constat d'une rupture de fait au bout de longues semaines de silence. Les autres items, au fur et à mesure que l'on s'approche de la périphérie du plan, sont plus spécifiques et vont caractériser les catégories particulières de suicidés.

Tableau 1 : Classification de suicidés en prison par analyse de contenu

| Contenu (items) | 17 postes | 10 postes | 7 postes | Catégorie |
|---|-----------|-----------|----------|-----------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> Supporte pas la prison Arrêt souffrances, dur Incompris, triste, déprimé, surnuméraire Alcool, codétenu amical | 12 | 1 | 1 | A bout |
| <ul style="list-style-type: none"> Séparation | 11 | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Mourir, mieux ainsi | 1 | 1 | | Ostracisme-problème psychologique |
| <ul style="list-style-type: none"> Ostracisme, menacé Innocent, rupture, conflit familial Conflit avec un ou plusieurs détenus Révélation de l'infraction Insomnie, amer, peur, mourir Infraction sexuelle, conflit familial Avocat, médecin | 3 | 3 | 2 | |
| <ul style="list-style-type: none"> Problème psychologique Meurtre femme, événement relatif au juge(ment), accusé de viol | 6 | 6 | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Sortie de prison, peur du regard des autres Réinsertion problématique | 17 | 10 | 7 | Sortant |
| <ul style="list-style-type: none"> Fuite par le suicide | 2 | 2 | | Protestataire vindicatif |
| <ul style="list-style-type: none"> Mitard, conflit avec gardien(s) Rupture, déprimé, drogue, manque enfant, femme | 10 | 9 | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Protestation TS, chantage, demande de RDV, médicament, médecin | 14 | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Vindictif envers femme, famille Punition pénitentiaire | 9 | 8 | 3 | |
| <ul style="list-style-type: none"> Injustice, conflits pénitentiaires, médecins, jugement, gardiens Vindictif, « fuite » par le suicide Impuissance, pas de recours Drogue, malade Puni moi-même Après ma mort, sain d'esprit | 16 | 7 | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Rupture, passion, incertitudes | 4 | | | Rupture |
| <ul style="list-style-type: none"> Gâché, tout perdu, pas d'avenir Femme manque, pas d'issue, surnuméraire | 8 | 4 | 4 | |
| <ul style="list-style-type: none"> Choc, infidèle, trahi, vindictif | 15 | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Remords, rejoindre les parents morts Honte, souffre | 5 | | | Remords Culpabilité |
| <ul style="list-style-type: none"> Culpabilité, connerie, puni moi-même, pas de recours Femme prison, injustice, accident, déshonneur | 13 | 5 | 5 | |
| <ul style="list-style-type: none"> Don de son corps, pas de recours Injustice, monde pourri Infraction sexuelle Suicide comme preuve d'innocence | 7 | 7 | 6 | Injustice |

Figure 1 : Espace des items contenus dans les lettres des suicidés



Source : Dap/PMJ5 ; Plan factoriel par l'auteur

Les catégories de suicidés

La catégorie « à bout »

- 23 La catégorie « à bout » représente près de 19 % des suicidés ayant laissé une lettre au moment de leur mort. Trois items dénotent la pénibilité ressentie. Ces prisonniers déclarent être « à bout » ou être « arrivés au bout » de leur vie 2,3 fois plus souvent (noté ensuite x 2,3) que la moyenne des autres suicidés (Annexe électronique 2). La vie carcérale, les diverses privations sont ressenties durement (« dur » x 2,3) et le suicide est alors appelé comme un « arrêt des souffrances » (x 2,8). L'acte est explicitement « décidé », venant d'une décision autonome et réfléchie, une rare expression possible du libre arbitre en situation d'enfermement (x 1,5). Chez ces suicidés « à bout », les codétenus sont perçus comme des compagnons d'infortune et de soutien (x 3,6). Le suicide ne semble donc pas la résultante de violences entre détenus, ou celle de la loi d'un caïdat mettant au pas les plus faibles. Malgré les témoignages de racket et de viols entre détenus (Welzer-Lang *et al.*, 1996 ; Guéno, 2000 ; Ricordeau, 2004, 2007 ; Chauvenet *et al.*, 2008), aucun suicidé ne mentionne ces violences sans que l'on puisse attribuer cela à la rareté de l'événement ou à la honte de la reconnaissance d'une agression taboue qui remet en cause le statut masculin de l'abusé et représente un choc psychologique traumatisant (Welzer-Lang *et al.*, 1996).
- 24 Pour ces prisonniers « à bout », le sentiment d'avoir fait une « connerie » ou de bientôt en commettre une (x 1,6), l'emprise passée de l'alcool (x 2,8), le manque des proches (x 1,3), et surtout la rigueur de la séparation d'avec la conjointe (x 1,6), l'impression d'être incompris (x 1,8) conduisent à l'expression de la tristesse (x 1,8) et de la déprime (x 1,6) pour finir en justifiant la décision du suicide par « c'est mieux ainsi » (x 1,8), « je pars » rejoindre les défunts de la famille (x 2) ou plus directement par l'affirmation de l'envie de mourir (x 1,6). Cette décision s'accompagne de justifications (x 2,4) affirmant que leur suicide n'est pas la preuve de leur culpabilité ou le déni qu'il soit un acte de lâcheté ou encore d'égoïsme. L'item « courrier-visite » (x 1,6) précise que les

relations semblent maintenues au moyen du courrier, du téléphone ou des visites au parloir. Il y a donc pour ces détenus l'existence d'un lien social mais le soutien des proches et des codétenus semble se révéler insuffisant, surtout quand les interactions sont trop rares ou/et trop courtes. Ici, la douleur de la séparation n'est donc pas celle de la rupture mais de l'absence obsédante, du manque de l'autre et de la frustration malgré les quelques contacts autorisés. Cette catégorie est aussi celle où les relations, l'amour envers les proches, les parents (x 1,5) sont davantage cités. L'item très courant « aime femme » est plus souvent rencontré que dans toutes les autres catégories (en dehors de la catégorie rupture). Le besoin des proches, l'amour exprimé illustrent le besoin de se raccrocher au soutien des autres « significatifs » dans ces moments d'extrême tension. Enfin, les items manquants de cette classe montrent l'absence de conflits avec la conjointe et les autres détenus. Toutefois, le conflit peut se développer avec les gardiens (x 1,6) et s'accompagner de punitions pénitentiaires (x 1,6). L'absence de ces derniers items ne veut pas dire qu'ils ne sont pas confrontés à ces problèmes mais que par déni de la réalité, par honte ou pour tout autre motif, les suicidés ne les relatent pas au moment de se tuer. Ainsi, parmi les suicidés « à bout », 56 % sont en prison pour homicide, 33 % pour viol ou infraction sexuelle et 11 % pour délits divers (Tableau 2).

Illustrations de la catégorie « à bout », extraits de lettres.

- J'en peux plus. J'ai pris 3 piges ferme et j'ai 2 autres jugements et je peux plus rester enfermé et d'être séparé des personnes que j'aime.
- Salut XX, ça va ? Moi pas trop [...] Je supporterai pas d'être en prison, je ferai une grosse connerie.
- Je suis désolé mais je ne peux plus vivre ça !! La prison ce n'est pas pour moi !!!
- C'est trop long et trop dur à supporter, j'en ai marre de la prison [...] et puis une fois dehors je vais rester combien de temps avant de revenir en prison ? Je m'en sortirai jamais et je préfère en rester là.

Tableau 2 : Répartition des infractions selon les 6 catégories de suicidés

| | | À bout | Ostracisé | Protestataire vindicatif | Rupture | Remords Culpabilité | Injustice | Ensemble |
|-----------|-----------|--------|-----------|--------------------------|---------|---------------------|-----------|----------|
| Délits | Effectif | 1 | 1 | 3 | 4 | 4 | 1 | 14 |
| | % ligne | 7 | 7 | 21 | 29 | 29 | 7 | 100 |
| | % colonne | 11 | 10 | 38 | 40 | 50 | 9 | - |
| Mœurs | Effectif | 3 | 6 | 1 | 1 | 1 | 7 | 19 |
| | % ligne | 16 | 32 | 5 | 5 | 5 | 37 | 100 |
| | % colonne | 33 | 60 | 13 | 10 | 13 | 64 | - |
| Meurtre | Effectif | 5 | 3 | 4 | 5 | 3 | 3 | 23 |
| | % ligne | 22 | 13 | 17 | 22 | 13 | 13 | 100 |
| | % colonne | 56 | 30 | 50 | 50 | 38 | 27 | - |
| Total | % colonne | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | - |
| | Effectif | 9 | 10 | 8 | 10 | 8 | 11 | 56 |
| Part en % | | 16 | 18 | 14 | 18 | 14 | 20 | 100 |

Note : Les informations judiciaires sont seulement conservées pour les 3 dernières années courantes, ici 2006 à 2009.

25 C'est peut-être dans la catégorie « à bout » que l'on s'approche le plus de la

conception durkheimienne du suicide fataliste. Le suicide fataliste est « celui qui résulte d'un excès de réglementation ; celui que commettent les sujets dont l'avenir est impitoyablement muré, dont les passions sont violemment comprimées par une discipline oppressive. [...] tous ceux [les suicides], qui peuvent être attribués aux intempérances du despotisme matériel ou moral » (Durkheim, 1897, p. 311). Effectivement, les « excès de la réglementation » sont multiples en prison. La première contrainte dérive de la suppression de la liberté avec toutes les frustrations que cela entraîne et notamment celle de vivre loin des êtres aimés, la frustration sexuelle, etc. De plus, dans cet espace confiné et exigu, la promiscuité est de tous les instants, pour quelques-uns insupportable. La perte d'autonomie en prison se traduit par une dépendance du bon vouloir du personnel de la prison, gardiens, gardiens-chefs, médecins, conseillers de probation, en diverses occasions et même pour accéder au personnel judiciaire (Combessie, 2004 ; Vacheret, 2002). Les fouilles des détenus lors de l'incarcération ou de retour de parloir sont vécues comme un abus de l'intimité, une agression vexatoire sur laquelle le prisonnier n'a pas de prise : « Tu restes en slip et il demande [le gardien] de baisser ton slip, de t'accroupir, d'écartier tes fesses et de tousser pour voir si tu n'as rien dans l'anus. Donc, on a... tout le monde, enfin, même le détenu le plus dur (...) il passe par là, il baisse son froc devant un mec, un maton, il est lui-même humilié par un maton à chaque parloir quoi » (Welzer-Lang *et al.*, 1996, p. 90). Il se rencontre certainement aussi dans cette catégorie les détenus les plus « faibles » qui constituent une population davantage à risque de racket ou de violences diverses de la part des autres détenus mais dont les lettres ne font pas mention.

26 Enfin, les prisonniers partagent l'expérience commune de la lutte contre l'ennui et les diverses stratégies pour tuer le temps (Zay, 1987 [1946] ; Chantraine, 2004). C'est cet ennui qui mine le moral et fait basculer dans l'apathie ou la déprime noire (*Ibid.*). Les quelques phrases illustratives de la catégorie « à bout » montrent la contrainte insupportable que constitue la vie carcérale sans qu'il y ait une identification précise des causes en dehors de la séparation d'avec la conjointe. Les refus prennent plus d'acuité en situation d'enfermement. Les incapacités répétées à agir sur les nombreuses situations, dont certaines sont humiliantes, et sur les limitations de la liberté ne trouvent pas d'exutoire pour ces prisonniers. Il semble qu'il y ait pour eux une *adaptation impossible* au monde carcéral, monde qui génère de telles contraintes, des frustrations si exaspérantes que la mort apparaît alors comme le moyen de les faire cesser. La récente incarcération est l'événement concomitant au suicide qui survient le plus souvent pour les suicidés « à bout » (44 %) puis le rejet de diverses demandes adressées aux administrations pénitentiaires ou judiciaires (22 %) (Tableau 3). Un événement concomitant est ici un événement survenant dans les deux semaines à partir de la date du suicide. Cette durée conventionnelle permet d'approcher ce qui est plus sûrement de l'ordre du choc.

Tableau 3 : Événements concomitants au suicide selon les catégories

| Catégories de suicidés → Événement concomitant ↓ | | À bout | Ostracisé | Protestataire vindicatif | Rupture | Remords- Culpabilité | Injustice | Effectif % |
|---|---|--------|-----------|-----------------------------|---------|-------------------------|-----------|---------------|
| Incarcération | n | 8 | 5 | 3 | 5 | 2 | 1 | 24 |
| | % | 44 | 26 | 15 | 21 | 13 | 6 | 21 |
| Retour permission | n | 0 | 1 | 1 | 0 | 2 | 1 | 5 |
| Parloir, libération | % | 0 | 5 | 5 | 0 | 13 | 6 | 4 |
| Rupture | n | 0 | 3 | 1 | 17 | 1 | 1 | 23 |
| Abandon familial | % | 0 | 16 | 5 | 71 | 7 | 6 | 20 |
| Mitard | n | 1 | 1 | 8 | 1 | 0 | 2 | 13 |
| | % | 6 | 5 | 40 | 4 | 0 | 11 | 11 |
| Transfert | n | 2 | 1 | 0 | 0 | 2 | 0 | 5 |
| | % | 11 | 5 | 0 | 0 | 13 | 0 | 4 |
| Demandes diverses refusées | n | 4 | 0 | 1 | 0 | 0 | 2 | 7 |
| | % | 22 | 0 | 5 | 0 | 0 | 11 | 6 |
| Condamnation | n | 2 | 2 | 2 | 1 | 5 | 9 | 21 |
| | % | 11 | 10 | 10 | 4 | 33 | 50 | 18 |
| Autres | n | 1 | 6 | 4 | 0 | 3 | 2 | 16 |
| Conflit détenu, etc. | % | 6 | 32 | 20 | 0 | 20 | 11 | 14 |
| Total | n | 18 | 19 | 20 | 24 | 15 | 18 | 114 |
| | % | 16 | 17 | 17 | 21 | 13 | 16 | 100 |

Note : le total des informations concerne 114 suicidés sur 145. Pour les 31 manquants, soit il n'y a pas eu d'événement concomitant, soit ils n'ont pas été consignés dans le dossier.

- 27 Alison Liebling affirme que « c'est le cumul de la sensation d'impuissance, de leurs antécédents et de leur situation actuelle, plus le fait qu'ils n'arrivent à trouver ni solution à cette situation ni personne pouvant les aider à générer des solutions, qui poussent les prisonniers au suicide » (Liebling, 1999, p. 328). Selon cette analyse, le déficit du sentiment de contrôle est particulièrement délétère car même hors prison « un faible ou un manque du sentiment de contrôle représente l'état de conscience humaine qui correspond à l'impuissance apprise, à un état comportemental d'absence d'attention et des actes qui favorisent le stress biologique (Gold, Goodwin & Chrousos 1988 ; Hiroto 1974 ; Seligman 1975). Au cours de la vie adulte, un faible sentiment de contrôle génère de la détresse psychologique sous forme de pensées et de réactions anxieuses ou d'humeur dépressive et d'une diminution de la vitalité (par exemple, Pearlin *et al.* 1981)⁸ » (Mirowsky, 1995, p. 32). On voit donc qu'absence de contrôle et fatalisme ne s'opposent pas mais à l'inverse se renforcent l'un l'autre pour peu qu'on veuille bien s'accorder sur l'ordre de leur apparition : l'absence de contrôle en situation de fortes contraintes amène à adopter des conduites fatalistes et suicidaires.

La catégorie « ostracisé »

- 28 La catégorie « ostracisé » représente près de 14 % des suicidés ayant laissé une lettre « explicative » de leur geste suicidaire. Les indices élevés des items de cette catégorie la désignent comme étant la plus spécifique des 6 classes. C'est celle de l'ostracisme (x 9,7) qu'exercent les détenus envers les autres prisonniers. Les ostracisés sont souvent, mais pas exclusivement, enfermés pour une infraction à caractère sexuel, particulièrement le viol, et pour certains, d'enfants. L'item « infraction sexuelle » (x 3,6) apparaît parfois à mots couverts dans les lettres et s'accompagne de « révélation » par un tiers de l'infraction commise (x 4,3). Les « menaces » diverses (x 5,8) sont quelquefois « dramatisées » et relayées par certains gardiens (cf. Illustrations de la catégorie ; Vacheret, 2002). Les insomnies sont un des symptômes des tensions mentales auxquelles ces détenus sont soumis (x 5,6). Les problèmes avec les

codétenus sont clairement exprimés (x 4,9) avec la « peur » (x 2,2) et l'« amertume » (x 2,4) ressenties. Au final, ils constatent que « plus rien » ne les attache à la vie (x 3,9) et certains affirment explicitement leur envie de « mourir » (x 2,2).

29 Cette catégorie « ostracisé » est associée, parfois imbriquée, à une sous-catégorie dont les individus partagent les problèmes psychologiques (x 3,5). Ces prisonniers font référence au corps médical et psychiatrique (x 2,9) que justifient aussi leur addiction à l'alcool (x 1,9) et aux drogues (x 1,9). L'incertitude (x 1,9) d'une rupture encore non avouée (x 1,4), la proximité d'un événement judiciaire (x 2,2), le conflit familial (x 2,2) sont aussi les thèmes abordés dans les lettres de la catégorie « ostracisé ». Leur amour est moins souvent affirmé pour leur conjointe et leurs enfants mais le crime d'une partie d'entre eux s'est accompagné par une rupture car le viol, parfois le meurtre d'un proche, les privent du soutien de leur conjointe et des enfants. Les items absents de la catégorie « ostracisé » indiquent que les relations conflictuelles avec la conjointe, les contacts, le soutien ne sont pas leur ultime préoccupation. Effectivement, les items de l'infidélité, de la passion, de la trahison amoureuse, de la séparation avec la femme ou les enfants sont absents. Si rupture il y a (x 1,4), elle ne constitue pas une surprise brusque (« choc » x 0). Le suicide ne paraît pas intervenir à cause de la culpabilité (x 0) ou du remords (x 0,7), ou encore de la honte et du déshonneur (x 0,4) qui entachent, dans les autres catégories, jusqu'à la famille.

30 Illustrations de la catégorie « ostracisé »

- Ma vie est un enfer en milieu carcéral. Je me fais insulter lorsque je me rends au parloir, infirmerie, activité et autre et il y a deux jours je me suis fait cracher dessus par un mineur et d'autres qui me font des menaces de mort à la fenêtre.
- Pour papa et maman je suis là pour rien, la femme est folle elle nous a mis dans la merde pour rien je vous le jure. Croyez-moi j'ai violé personne. Ici à mon être en prison les gardes m'ont dit que j'allais me faire tuer (*sic*).
- [...] je peux plus vivre comme ça c'est trop dur on me fait trop de mal ici... les détenus me font trop de mal, tous ça pour Monsieur XX car il a dit que des conneries à tous les détenus sur moi.
- [...] À l'arrivée en prison, certains étaient déjà au courant pour moi, donc j'ai pris ma décision.
- J'ai reçu des menaces de l'un des détenus qui a trouvé ma fiche de rentrée c'est pour cela que je vous écris pour savoir si il y a possibilité d'être transféré dans un autre bâtiment ou une autre cellule de préférence seul car à ce jour les détenus savent pourquoi je suis là et la honte et la peur qui me hante fait que je ne vais plus en promenade.

31 Les suicidés de cette catégorie sont incarcérés à environ 60 % pour crime sexuel, 30 % pour meurtre⁹ et 10 % pour délits divers. Les infractions sexuelles les soumettent traditionnellement à l'ostracisme des autres détenus. Les

rappports entre « pointeurs » (violeurs en langage carcéral, mais parfois aussi homosexuels) et codétenus sont habituellement problématiques. Les témoignages de violences, notamment sexuelles, envers les pointeurs sont nombreux (Ricordeau, 2004 ; Welzer-Lang *et al.*, 1996). La hiérarchie symbolique entre détenus est marquée par l'imaginaire masculin de la virilité et du pouvoir exercé sur les autres. « D'un côté, les "grands hommes", les hommes qui contrôlent, inculquent les règles, vérifient la bonne marche des interactions, de l'autre les "sous-hommes" : ceux que l'on soupçonne de non virilité, ceux qui ont failli au code de l'honneur masculin et que l'on doit (sur)punir [...] ceux qui vont être traités comme des non-hommes – à savoir les femmes et leurs équivalents symboliques : les homosexuels. Caïds en haut, pointeurs, homosexuels, travestis, sous-hommes en bas, voilà la hiérarchie masculine que présente la prison » (Welzer-Lang *et al.*, 1996, pp. 127-128).

- 32 La confrontation à des tensions fortes liées à leur statut symbolique de « pointeurs », les menaces et la violence qui planent sur eux en permanence, les distinguent des autres types. Ces stress générés par les autres détenus prennent la forme d'agressions verbales, physiques et sexuelles et créent ainsi un climat délétère continuellement menaçant. Les conflits avec les codétenus représentent les événements concomitants au suicide les plus fréquents pour les « ostracisés » (32 %), puis leur incarcération (26 %) qui joue moins ici comme de la frustration, à l'instar des suicidés « à bout », mais plus comme un stress additionnel face à la menace que représente d'être labellisé « pointeur » vis-à-vis des autres prisonniers. On pourrait penser que le haut degré de déviance que constitue l'agression sexuelle générerait une culpabilité torturante poussant à l'acte fatal. Mais chez ces suicidés, les items du remords et de la culpabilité sont inférieurs à la moyenne ou absents du corpus de cette catégorie, ce qui ramène avant tout aux tensions aiguës créées par l'ostracisme.

La catégorie « sortant »

- 33 La catégorie « sortant » est plus rare parmi nos données puisque seuls deux détenus la composent. Elle concerne surtout les sortants après une longue peine. Les illustrations de cette catégorie sont explicites (voir les illustrations de la catégorie « sortant »). Les fortes appréhensions viennent du futur accueil de la famille, des amis et des connaissances après une infraction et une condamnation infamante. La réinsertion matérielle est problématique, le logement, le travail et pour certains l'obligation de s'installer hors de leur ancienne commune ou département. Par un paradoxe apparent, le retour à la liberté s'accompagne d'une accumulation de nouvelles tensions alors que la nocivité des tensions anciennes a été dépassée. Leur suicide vient rappeler qu'une fois sortis de prison, la réinsertion psychologique, sociale, économique n'est pas assurée et que sa réussite nécessite d'agir simultanément sur ces trois dimensions ainsi qu'un suivi sanitaire (Prudhomme *et al.*, 2003). La sortie de prison non préparée possède un potentiel délétère sur les détenus rendus à la liberté en termes de récidives mais aussi de suicides. Ainsi, une équipe anglaise a calculé un taux annuel de suicide de 156 pour 100 000 personne-années parmi les prisonniers récemment libérés (Pratt *et al.*, 2006) contre un taux de 8,5 personnes pour 100 000 en population générale en 1999... Un cinquième des suicides intervient moins d'un mois après la sortie de prison. Le ratio de mortalité standardisé sur l'âge pour les détenus récemment libérés était de 8,3

pour les hommes et de 35,8 pour les femmes... Ces suicides de détenus rendus récemment à la liberté disparaissent de la comptabilité des suicides en prison. *Stricto sensu* ils n'en sont effectivement pas car effectués *extra muros*. Néanmoins, ils sont à la fois liés à la relation entretenue avec l'incarcération et aux difficultés de réinsertion (Voir les illustrations de la catégorie).

Illustrations de la catégorie « sortant »

- Demain je sors de prison. Après des années passées derrière les barreaux, j'angoisse. Je ne dors plus depuis quelques jours. Je me demande ce que je vais retrouver derrière la porte, ma femme ou mes enfants qui attendent ma sortie. Dehors je me demande qui seront mes amis, quelle sera ma réaction devant eux, que vont-ils penser de moi. Des questions que je me pose et qui restent sans réponse. Quand je sortirai de la prison c'est pour entrer dans une autre, chez moi car je n'oserai pas aller dans le village, affronter le regard de ceux qui furent mes amis, que vont-ils penser de moi. Comment vont-ils me juger. Des questions qui tournent dans ma tête. Toutes mes pensées restent sans réponse. Ma femme, mes enfants et petits-enfants vont-ils m'aider à retrouver mon équilibre et oublier toutes ces mauvaises années. Pour le moment ce sont des jours d'angoisse, des jours très pénibles à vivre, l'avenir me fait peur, ne pas savoir de quoi sera fait le lendemain. Je pense souvent à la mort pour mettre fin à mes angoisses.
- [...] je n'ai aucune chance une fois dehors de me réinsérer car de cette mesure d'interdiction de séjour sur la région XX je n'ai nulle part où aller si je dois sortir de là sans aucun endroit où me loger je n'aurai aucune chance de me réinsérer correctement dans la société.

34 Pour cette catégorie de prisonniers, l'analyse par le fatalisme durkheimien, découlant d'une situation aux trop fortes contraintes, n'est pas non plus opérante. Cette catégorie « sortant » suggère davantage l'analyse du suicide en termes de réglementation. Durkheim distingue deux pôles pathologiques à la régulation. D'un côté, l'absence de régulation aboutit à la dérégulation de l'individu, au vertige des possibles, à l'anomie (Besnard, 1987). De l'autre côté, une réglementation excessive aboutit à des contraintes trop fortes, étouffantes et qui mènent dans les cas extrêmes au suicide fataliste. Selon lui, les modifications du régime réglementaire sont susceptibles de perturber l'individu et de le pousser au suicide. Passer d'un univers cadré, réglé à l'extrême où la plupart des décisions sont prises par des tiers, à la perspective d'un monde incertain, brusquement redevenu individuel, où le cadre structurel est moins apparent, moins contraignant, est de nature à perturber profondément les individus. Si le suicide est bien effectué en prison, donc *a priori* sous le même régime réglementaire, il est en réalité profondément ébranlé. La nouvelle perturbation occasionnée par de puissantes incertitudes chez des prisonniers insérés dans une routine carcérale lénifiante constitue une tension fortement pathogène. L'anxiété due à l'exposition prochaine au jugement des connaissances, l'incapacité ressentie à résoudre les futurs problèmes matériels accentuée par un régime pénitentiaire déresponsabilisant,

le manque de contrôle d'un avenir problématique contribuent alors à cette issue fatale. L'analyse de ce micro corpus montre que le ou les nouvelles tensions (problèmes matériels, jugement des autres) prennent plus d'acuité au fur et à mesure que la libération approche. La déstabilisation qui en résulte génère un mal-être qui aboutit pour les uns au suicide, mais on peut supposer que pour d'autres, ce mal-être puisse prendre des formes moins aiguës : dépression, alcoolisme, drogues, etc.

La catégorie « protestataire-vindictif »

35 La catégorie « protestataire-vindictif » est formée par près de 17 % des suicidés de l'échantillon. C'est la catégorie même du suicide adressé à ceux jugés responsables de leur suicide, un représentant de la justice et plus rarement l'institution dans son ensemble. Pour les autres, la responsabilité est attribuée à un gardien, à un chef, à un directeur, voire à un médecin pénitentiaire. Pour d'autres encore, les reproches sont adressés à leur conjointe et pour un cas à ses propres enfants. Par ce geste morbide, le suicide est explicitement adressé à son destinataire, soit dans l'espoir de lui créer des ennuis administratifs et juridiques, soit en suscitant sa culpabilité morale. Le mitard est le thème le plus souvent cité (x 5,1). Il représente des conditions d'incarcération davantage coercitives : cellule dépouillée, literie crasseuse, sans télévision, ni radio¹⁰, pas d'accès aux douches, suspension des promenades et des activités sportives, de la messe, du parloir, suppression du « cantinage¹¹ », repas plus frustes (Welzer-Lang *et al.*, 1996 ; Guéno, 2000, p. 99 ; Chauvenet *et al.*, 2008), parfois suspension de soins, même psychiatriques, etc. (OIP, 2005, p. 172). Cette catégorie de suicidés relate les conflits avec les gardiens (x 3,4), les autres punitions pénitentiaires (x 2,5) ou perçues comme telles, par exemple la suppression d'une formation après une altercation entre détenus. Les protestations (x 3,8) s'expriment par des actes auto-agressifs, les automutilations, les tentatives de suicide, les grèves de la faim, les refus de prise de médicaments, etc. (Bourgoin, 2001 ; Fernandez, 2009). Les conflits surviennent aussi avec les services de santé à cause du manque de médicaments de substitution (drogue x 3,0), avec le personnel médical (x 1,9), pour ces prisonniers s'estimant malades (x 3,8). Le sentiment d'injustice (x 1,7) est d'autant plus intense qu'il touche à leur intégrité physique et mentale, expliquant ainsi les débordements qui ont entraîné ces punitions. Ces constats convergent avec ceux figurant dans le rapport Terra : « Les personnes en souffrance psychique utilisent différentes stratégies pour trouver un apaisement. Ces stratégies sont en lien avec les troubles de la personnalité sous-jacents et avec le degré de désespoir. Il existe une progressivité dans la recherche de solutions au cours d'une crise suicidaire. Plus la personne est empressée à être soulagée, plus elle fait des demandes insistantes et souvent malhabiles. Elle peut devenir agressive. Il peut exister une progression qui masque temporairement la crise suicidaire : demandes pressantes, réactions de déception et de colère, intimidations, menaces, violences, automutilation puis tentative de suicide, suicide. Le stade où la personne estime qu'elle n'a plus rien à perdre est particulièrement critique car tout devient possible » (Terra, 2003, p. 126).

36 L'impression d'avoir raté sa vie, d'être un surnuméraire en ce monde (x 2,3) complète cette catégorie « protestataire-vindictif ». Malgré cet item

« surnuméraire », la protestation sociale demeure inexprimée explicitement et non conceptualisée en tant que telle. Elle est renvoyée au manque de chance mais aussi à l'impression d'une faillite intime. Le sentiment d'injustice se traduit par des insultes (x 1,7) envers ceux qui sont jugés responsables de les avoir poussés au suicide. Leur mort est instrumentalisée en un geste « vindicatif » adressé à ces derniers (x 2,4) et accompagné par un espoir, non explicite, de complications administratives ou juridiques. Le suicide témoigne alors du rejet d'une justice inacceptable et permet de se soustraire à la peine infligée par l'institution judiciaire (fuite x 2,3). Il y a parfois à la lecture de ces courriers, l'impression que le suicidé joue un bon tour au monde judiciaire et carcéral en le narguant par une moquerie amère et lugubre, en lançant par exemple un « au revoir Messieurs ! » Le besoin de se déclarer « sain d'esprit » (x 2,5) intervient alors afin de ne pas se faire déposséder de leur geste fatal au profit de la folie, ce qui supprimerait la validité et la portée de leur « protestation ». Plusieurs thèmes secondaires dévoilent des sentiments de démoralisation : « triste » (x 1,6), « pleure » (x 1,8), « fatigué » (x 1,8) et le sentiment de ne pas maîtriser les événements (« subi » x 2,2). Enfin, l'absence d'items d'ostracisme et de rupture vient confirmer la spécificité de cette catégorie.

Illustrations de la catégorie « protestataire-vindicatif »

- De toute manière j'accepte le fait du mitard. Mais pas celui de me sucrer mon parloir. [...] Car Maman, moi ici je n'existe même pas, je ne fais pas parler de moi et la majorité des surveillants je m'entends bien avec. Et je ne voudrais pas compromettre tout cela... Je passe en conseil de discipline le XX. Je ne pense pas y rester car vu les tournures de l'affaire, tout va dans l'ordre en ma faveur. Par contre si on me refuse mon parloir, je préfère pas penser à la suite des événements. [...] Je vous dis à t'à l'heure !
- Maman, je t'aime et te dis « adieu ». Demande des comptes à la prison.
- Je suis un drogué à l'héroïne [...] et depuis 4 jours je me bats pour qu'ils me le donnent [le traitement]. Ça devient insupportable. Donc j'ai décidé de faire une tentative de suicide et peut-être que cela va aboutir par un suicide.
- Je sais très bien que mon suicide aura le dernier mot.
- C'est grâce à ma Femme XX, ma Fille XX et ma Fille XX que je suis en prison. J'avais dit que je ne le supporterai pas et que j'allais me pendre c'est leur faute.

³⁷ Le mitard constitue l'une des punitions pénitentiaires les plus redoutées par les détenus et la plus corrélée avec le suicide. De fait, le taux de suicide serait 7 fois plus élevé en quartier disciplinaire qu'en régime normal de détention (OIP, 2005, p. 171). Le risque suicidaire est encore 2,5 fois plus élevé en quartier disciplinaire qu'en régime normal d'incarcération pour les condamnés, cela en contrôlant statistiquement des caractéristiques sociodémographiques des prisonniers, des conditions d'incarcération, de la durée de la peine, du motif de

l'infraction, etc. (Duthé *et al.*, *mimeo*). Il reste qu'arrivent en quartier disciplinaire ceux qui supportent le moins la prison, pour qui le rejet de l'univers carcéral prend des formes violentes. En ce sens, le mitard effectue un effet de sélection statistique des détenus les plus « révoltés », les plus à même de rejeter l'univers carcéral et aussi des personnes dont l'état d'exaspération dû en partie à leurs pathologies mentales les poussent à une certaine violence ou à des « débordements ». Ce sont donc des prisonniers davantage susceptibles de réagir violemment envers les autres et envers eux-mêmes. Le mitard ne constitue pas uniquement un révélateur des détenus « inadaptables » aux fortes contraintes carcérales. Il vient ajouter des tensions spécifiques à celles déjà existantes sur un mode accumulatif (ennui déstabilisant, frustrations supplémentaires, sentiment d'injustice ou de ratage, rage, besoin d'assouvir sa vengeance, etc.) qui engendrent des perturbations mentales à même de déclencher le suicide parmi des populations parfois en état de crise suicidaire. Selon Terra, « Plus une personne est en crise, plus elle est sous l'emprise de sa subjectivité » et il faut adapter les réponses selon son état (Terra, 2003). Ces détenus « protestataires-vindictifs » subissent donc un surcroît de tensions puissantes au moment même où, à l'inverse, ils nécessiteraient d'en être préservés.

La catégorie « rupture »

38 Cette catégorie est la plus fréquente avec près de 21 % de l'échantillon. Le motif du suicide est celui de la rupture avec la conjointe (x 2,5) qui est quelquefois signifiée brutalement (choc x 1,9) par une déclaration inattendue arrivant par courrier, au cours d'une audition chez le juge ou plus insidieusement par l'absence de nouvelles (x 3,3). La rupture exacerbe la passion amoureuse (x 2,5) et ces prisonniers expriment le manque de l'autre (x 1,7), les regrets (x 1,5), leur amour (x 1,6). Le suicide est alors revendiqué comme une preuve de leur amour (x 1,6). Dans cette situation, certains détenus se sentent trahis (x 3), parfois par l'infidélité supposée ou avérée de leur ancienne compagne (x 3,8). Ils se sentent saisis par la solitude (x 2,2) surtout lorsque le soutien vient à manquer (x 2,4). La rupture est parfois mise sur le compte d'un proche malfaisant (ennemi x 2,3) ou sur le propre compte du détenu (« ma faute » x 2,2 ; « gâché ma vie » x 2,2). La prison, la séparation les privent de leur propre vie (x 2,2) et la rupture est vécue comme une perte irrémédiable (« j'ai tout perdu » x 1,8). Ils finissent par conclure que plus rien ne les retient en ce monde (x 2,3), monde jugé « pourri » par certains (x 1,5) et se sentent incapables de se projeter dans l'avenir (« pas d'avenir » x 1,4). Pour finir, certains de ces détenus oscillent alternativement entre l'insulte adressée à leur femme (x 1,5) et les souhaits de bonheur (« pense à ton bonheur » x 1,7), avec parfois une générosité mêlée d'un intéressement trouble et irrationnel. Cette catégorie « rupture » s'éloigne particulièrement des catégories « ostracisé » et « protestataire » par l'absence ou la faible fréquence des items spécifiques à ces deux catégories.

Illustrations de la catégorie « rupture »

- J'ai mal d'être ce que je suis, pardon ma femme que j'ai aimée.
Je dis, que j'ai, car je comprends très bien que tu me quittes. J'ai

attendu une lettre de toi. Depuis un mois maintenant j'ai compris que tu m'écrirais pas. J'ai mal.

- Mon cœur, ça y est tu me lâches, t'as même pas pris un peu le courage de me le dire au parloir car je l'ai vu. J'ai reçu ton courrier et j'en reviens pas. Tu es comme toutes les femmes. Tu m'avais juré. Tu fais de la différence avec quelqu'un d'autre ? Tu n'es plus Madame XX ! Attends-toi à un mort sur ta conscience !

- Ma femme m'a abandonné. Après toutes les promesses qu'elle m'a faites elle n'avait pas le droit de me quitter et surtout de me trahir d'une façon aussi abjecte ! Elle savait ce que je ferais. Je lui ai souvent dit et écrit ! Elle est responsable de ma décision et de mon acte ! [...] Je ne souhaite pas à ma femme d'être heureuse, elle ne le mérite pas, et quand il lui arrivera des malheurs, car ça lui arrivera c'est sûr, elle pensera à sa trahison, à ce qu'elle m'a fait.

39 Dans cette catégorie, la rupture fait parfois suite à une agression plus ou moins grave envers la propre femme du détenu, ce qui l'a conduit en cellule. Ainsi, les infractions commises par les suicidés de cette catégorie sont composées à 40 % par des délits, 10 % par des agressions sexuelles et à 50 % par des meurtres. Les événements concomitants au suicide sont principalement la rupture ou l'abandon familial (75 %) et beaucoup plus faiblement l'incarcération (20 %). Les tensions spécifiques sont ici clairement créées par le déséquilibre affectif induit par la rupture sentimentale et l'absence d'une perspective d'avenir à laquelle se raccrocher. À cela s'ajoute le manque de support social primordial que le conjoint incarne habituellement et que la rupture fait disparaître. Là encore, nous nous trouvons face à des tensions particulières qui s'additionnent aux tensions « communes » en prison, un manque de contrôle, une absence de perspectives d'avenir et une réduction du support social de ce partenaire particulièrement important que représente le conjoint. Le suicide « égoïste » durkheimien s'approcherait de cette catégorie de suicidés en soulignant la forte dimension individuelle où la prison semble n'occuper que le second plan. Toutefois, ces mêmes ruptures hors du monde carcéral auraient été moins nocives car l'individu n'aurait pas eu à faire face simultanément aux tensions additionnelles propres au monde carcéral.

La catégorie « remords-culpabilité »

40 La catégorie du remords (x 3,7), du regret (x 1,9) et de la culpabilité (x 3,7) représente près de 15 % de l'échantillon. Leurs thématiques sont homogènes comme témoignent les illustrations de la catégorie. Le choc (x 2,4) est davantage celui de la faute commise (x 1,9) rappelée au cours de l'instruction ou du procès (« événement judiciaire » x 2,2) et dont la honte rejaillit sur les détenus et leur famille (« déshonneur » x 2). Les prisonniers ont le sentiment d'avoir gâché leur vie (x 1,9), d'avoir fait une « connerie » (x 2,5), de s'être punis eux-mêmes (x 2,2) confirmant pour certains la déconsidération dont ils pâtissaient parmi les proches (« ennemi » x 2,6). L'incertitude (x 1,9) de l'issue

du jugement (x 1,6) contribue aussi à les déstabiliser. Ces prisonniers sont parfois incarcérés pour avoir tué leur conjointe, d'où l'item spécifique de la passion (x 2,2) et celui de la séparation des enfants (x 1,5). Les termes « dédouane » signifient pour ces suicidés que l'administration pénitentiaire n'est en rien responsable de leur mort et « merci » est fréquemment adressé au personnel pénitentiaire pour diverses raisons. Enfin, ces détenus, après avoir choisi de mourir, affirment qu'ils seront toujours là auprès des leurs (x 1,6) et qu'ils ne les oublieront jamais (x 1,9). L'item « pardon » est le plus fréquent de tous les items de cette classe et confirme sa spécificité de culpabilité et de remords vis-à-vis de la faute commise.

Illustrations de la catégorie « remords-culpabilité »

- Je t'envoie cette dernière lettre car je ne peux plus supporter le lourd fardeau que j'ai sur le dos, je vais retourner chez le juge XX et puis je ne peux plus assumer le massacre que j'ai fait et le fait de savoir que mes enfants savent tout cela [...] je le regrette et je ne pourrai jamais me le pardonner, c'est pour cela que j'ai décidé d'en finir une fois pour toute, comme cela j'espère que cette fois je vais réussir afin de rejoindre ma pauvre femme à qui j'ai fait tant de mal.
- Ma maman et mon papa ont été tués à cause de moi. Ma femme en prison à [pays étranger]. Mon fils va grandir avec des étrangers. Je ne peux pas vivre avec ça. Je me suis puni moi-même.
- Je me suis assoupi mon amour et je me suis pas rendu compte que j'avais heurté un cycliste voilà pourquoi il y a eu une absence de freinage et un feu rouge qui a été franchi jamais j'aurais dû conduire [...]. Un tragique accident, celui qui boit ne conduit pas.

41 Chez ces prisonniers de la catégorie « remords-culpabilité », la transgression de la norme semble la cause de leur motivation suicidaire et constitue la tension spécifique à cette catégorie. Leurs infractions sont composées à 50 % par des délits divers, 13 % par des agressions sexuelles et 38 % par des meurtres. On se trouve donc devant un paradoxe apparent car ces suicidés qui se définissent par le remord et la culpabilité sont ceux ayant commis proportionnellement les infractions les moins graves parmi l'ensemble des catégories. Force est de constater que le remord et la culpabilité jouent alors le rôle d'un sélecteur des prisonniers dont la violation des normes incorporées les conduisent à se tuer pour la ou les fautes qu'ils ont commises. L'événement concomitant au suicide est, pour un tiers des détenus de la catégorie, la condamnation qui vient rappeler leur faute et entériner leur culpabilité vis-à-vis du « reste du monde ». On voit à travers l'incapacité à assumer leur acte fautif que l'infraction commise ne repose pas sur une carence du sens moral « commun » au cours d'une socialisation défailante mais qu'à l'inverse, celui-ci les conduit au suicide. La déviance aux normes peut cohabiter avec un sens moral exigeant, même si cette cohabitation débouche logiquement sur le conflit interne. Selon Bourgoin, ce n'est qu'à partir de la révélation de leur faute (les crimes contre un proche), et non pas antérieurement, que survient le suicide (Bourgoin, 1993). La faute morale, le crime ne deviennent donc

radicalement nocifs envers celui qui l'a perpétré qu'au moment de leur révélation aux yeux du monde. Durkheim qualifie d'« altruiste » le suicide des prisonniers et dans cette catégorie effectivement, « on peut dire [...] des malheureux qui se tuent pour éviter une honte à leur famille, qu'ils cèdent à des mobiles altruistes » (Durkheim, 1897, p. 246). Néanmoins, leur suicide est loin d'être un geste visant uniquement à préserver l'honneur familial. C'est avant tout le remords, le sentiment de culpabilité et de gâchis qui les animent. Pour Halbwachs, les motifs individuels de « perte d'emploi, revers de fortune, chagrins de famille, amour contrarié, etc. [...] ont pour effet d'isoler et retrancher moralement un individu du groupe auquel il se rattachait, si bien que l'homme ne se trouve plus adapté à son milieu habituel » (Halbwachs, 2002 [1930], p. 383). La réflexion d'Halbwachs peut aisément être transposée à l'ensemble des prisonniers. La faute morale agirait alors comme une mise au ban de la société, un élément de « dés-intégration », autrement dit d'anomie, et favoriserait le suicide. Cependant, la particularité de ces suicidés par rapport aux autres catégories semble moins être la faute morale en tant que telle mais la culpabilité aiguë alimentée par la conscience de la faute commise. Dans une optique de recherche-action, ces réflexions suggèrent à nouveau des mesures ciblées plus que globalisantes.

La catégorie « injustice »

- 42 La dernière catégorie de suicidés constitue plus de 15 % de l'échantillon. C'est une catégorie composite mais qui rassemble les prisonniers qui clament leur innocence ou se plaignent d'injustices (x 2,4) qu'ils ont eu à subir en prison et les conséquences sur leur quotidien. Les conflits avec les juges (x 2,2), la police (x 1,6) sont relativement fréquents. Certains détenus, accusés de viol ou d'autres infractions sexuelles (x 2,4), sont particulièrement enclins à affirmer leur innocence et se plaignent parfois de problèmes psychologiques (x 1,5). Ils expriment fréquemment un sentiment d'impuissance (x 3,2), par l'absence de recours (x 4,2) après une décision considérée comme abusive et injuste de la part des institutions judiciaire ou pénitentiaire. Les injustices subies ne proviennent pas des gardiens (relations correctes x 2,6 ; conflit x 0) mais touchent davantage l'institution pénale. C'est dans cette catégorie que les items relatifs aux acteurs judiciaires et à la justice sont le plus couramment rencontrés : juge (x 2,6), conflit avec le juge (x 2,2), avocat (x 2), jugement (x 2,4). Les détenus en conflit avec leur conjointe, notamment à cause d'infractions sexuelles (x 2,4), se plaignent de la séparation de leurs enfants (x 2,2), de la solitude (x 1,4) et avouent pleurer parfois (x 2,1). Les proches sont chargés de veiller sur la femme et les enfants après leur décès (« occupez-vous de ma famille » x 1,8). Ils éprouvent aussi le besoin de se déclarer sains d'esprit (x 2,2). Enfin, chez ces prisonniers, le don de leur corps à la science (x 2,8) est, pour les uns, le souci de ne pas engendrer des frais funéraires à la famille, pour les autres, l'affirmation qu'ils ne sont pas des êtres asociaux. Comme si la honte et le déshonneur dont ils sont entachés par l'injustice qu'ils éprouvent pouvaient être lavés par un geste hautement altruiste. Le refus courant de l'« autopsie » (x 2,9) résonne tel un acte ultime d'autonomie face à une « institution » injuste et incapable. Il y a donc bien une opposition nette, d'un côté entre les institutions carcérale et judiciaire écrasantes contre lesquelles ces détenus ne peuvent se défendre, et de l'autre la

société à laquelle les détenus sont explicitement affiliés. Enfin, l'item « après ma mort » (x 2,4) correspond à la demande faite aux proches de poursuivre les responsables après leur suicide.

Illustrations de la catégorie « injustice »

- Je n'assisterai pas à cette mascarade de procès puisque de toute façon la justice me considère déjà comme coupable puisque cet enclé de flic Monsieur XX a tout fait pour faire de moi le coupable, [...] sans parler des brutalités et des menaces de mort dont j'ai fait l'objet en garde à vue pour me faire avouer ce que je n'ai pas fait.
- Personne ne veut me croire, je suis un bon père et je pars ainsi.
- Je suis coupable d'être intervenu dans une affaire « qui ne me regardait pas » selon la commission de discipline du centre de détention. J'ai pris 9 jours ferme, perdu mon boulot que j'attendais depuis 4 mois.
- Vous êtes nul pour droits. Les médecins experts ou psychologiques ont tout faux. Les médecins n'ont jamais expérience pour handicapés : « sourd ». [...] Il faut que les médecins quittent l'hôpital psychiatrique. Ils ne font jamais essayer les lunettes. C'est poussiéreux.

43 Cette catégorie de suicidés est en prison à 9 % pour divers délits, à 27 % pour homicides et à 64 % pour infractions sexuelles. Le sentiment d'injustice est d'autant plus fort que le viol n'est pas toujours bien intégré comme une véritable violence par certains hommes. Dans ses entretiens conduits en prison, un détenu déclarait à Gwénola Ricordeau : « Pour un coup de quéquette, je me retrouve 6 ans de ma vie en prison, ça m'a un peu révolté ! Vous ne trouvez pas ça un peu beaucoup ? » (Ricordeau, 2004, p. 236). Pour une part des prisonniers pour infraction sexuelle, il semble que leurs problèmes dépendent d'une certaine incapacité à intégrer les normes sociales relatives à l'abus sexuel des femmes. D'où leur impression d'une peine exagérée et d'un sentiment d'injustice. Pour d'autres, la transgression de la norme, qui les a amenés en prison, est ressentie comme une déviance fortement honteuse et disqualifiante que seul le déni permet de rendre acceptable aux yeux du monde et aux leurs. Au-delà, on peut émettre l'hypothèse que cette catégorie « injustice » regroupe à la fois des suicidés dans le déni ou à tout le moins dans la minimisation et des prisonniers qui, à un niveau ou à un autre, considèrent subir ou subissent effectivement de véritables injustices judiciaires ou carcérales. On notera que le jugement judiciaire ou sa proximité représente l'événement concomitant au suicide pour la moitié des suicidés de la catégorie « injustice ».

44 L'« injustice » ressentie représente donc leur tension spécifique. On peut transposer la réflexion sur le sentiment d'injustice de François Dubet à l'univers carcéral : « Il va de soi que les injustices font souffrir et menacent le sujet quand celui-ci a le sentiment d'être écrasé par elles, quand il sent qu'il ne peut réagir et, pire, quand il a le sentiment qu'au fond il est coupable de son propre malheur. Les injustices entraînent aussi de la révolte, de la rage lorsque

les individus se sentent impuissants et incompris » (Dubet, 2006, p. 410). On comprend alors que l'exaspération exacerbée puisse entraîner le suicide. La mort auto-administrée apparaît alors comme le moyen de se substituer à une punition injuste, le dernier acte protestataire et d'autonomie d'un individu qui, réduit à l'impuissance, semble parvenir à une reconquête ultime du contrôle de soi.

Discussion et conclusion

- 45 En résumé, le différentiel des taux de suicidés en population générale et en prison provient de la convergence : (1) des différences de la structure sociale de ces deux populations : ce sont à 96 % des hommes, en grande majorité en bas de l'échelle sociale (Duthé *et al.*, 2011 ; Insee, 2002) ; (2) d'une population en partie plus vulnérable psychologiquement, parfois toxicomane (Rouillon *et al.*, 2003 ; Fruehwald *et al.*, 2004 ; Fazel & Danesh, 2002) ; (3) d'une exposition accentuée aux tensions en nombre, en nature, en intensité et en durée ; (4) d'un support social érodé, par de moindres interactions en fréquence et en durée, ou même inexistant parfois par rupture des liens (Désesquelles & Kensey, 2006 ; Chauvenet *et al.*, 2008 ; Harvey & Liebling, 2001) ; (5) d'un très faible contrôle¹² et (6) d'un faible *coping* (Liebling, 1999).
- 46 La grille d'analyse de la sociologie de la santé mentale appliquée aux dernières lettres des suicidés apporte bien une contribution originale à la compréhension des phénomènes suicidaires en situation d'enfermement. Premièrement, les tensions spécifiques, qui travaillent intimement les prisonniers, ont été mises au jour : ostracisme, incertitudes liées à une libération imminente, remords et culpabilité, rupture sentimentale, conflits avec le personnel et l'institution pénitentiaire, sentiment d'injustice et impossibilité de recours (Tableau 4, colonne 1). À cela s'ajoutent les tensions carcérales « ordinaires » communes à l'ensemble des suicidés, qui contribuent à fragiliser les détenus et pour certains, suffisent à les décider de se supprimer (catégorie « à bout »). Ces tensions ne sont pas toutes générées par la prison mais toutes ont à voir, ou sont majorées, par l'enfermement carcéral. La nature des tensions, leur fréquence et leur accumulation en prison sont sans commune mesure avec celles en population générale. Cette exposition différentielle aux tensions entre personnes en prison et en dehors explique une partie de l'écart important entre les taux de suicidité entre ces populations. Les stressseurs et certaines caractéristiques des suicidés sont connus depuis une vingtaine d'année (par exemple Liebling, 1995) mais leur organisation logique manquait jusqu'à présent.
- 47 Deuxièmement, en dehors de la structure spécifique de la population et de la surreprésentation de personnes atteintes d'une affection mentale, la suicidité carcérale s'explique aussi par des sélections « statistiques » de personnalités (Tableau 4, colonne 3). Certaines personnes sont simplement inadaptables à un univers où les contraintes sont extrêmes (« à bout », « protestataires »). Le rapport Terra relève ainsi que « certains détenus ont de la peine à imaginer qu'ils ne pourront plus téléphoner à leur proches et ne plus les voir pendant un certain temps à partir de l'écrou » (Terra, 2003, p. 115). D'autres détenus répondent par la violence à une situation de crise (« protestataires, vindicatifs »). Les délinquants sexuels sont aussi surreprésentés parmi les

suicidés (« ostracisé », « injustice »), d'autres encore sont rongés moralement par la gravité de leurs actes (« remords », « culpabilité »). Une investigation spécifique de catégories *a priori* non statistiquement sélectionnées (« sortant », « rupture ») pourrait néanmoins dévoiler des particularités qui ne sont pas apparues au cours de cette analyse. Il est possible, par exemple, que l'emprisonnement soit l'occasion pour des conjointes de détenus violents d'opérer une rupture. Les « sortants » suicidaires sont peut-être plus fréquemment d'anciens délinquants sexuels, ce qui expliquerait l'appréhension aiguë du regard des autres, etc.

48 Troisièmement, les trois médiateurs de stress – contrôle, support social et *coping* – sont aussi érodés. Le support social de chaque catégorie de détenus est amoindri, dans des proportions variables mais substantiellement (Tableau 4, colonne 2). La restriction avec les partenaires externes s'exerce fréquemment par l'absence de conjoint, cet *autre particulièrement significatif* qui est reconnu pour ses hautes qualités préservatives. Cette absence pèse parmi les catégories « rupture », « remords », « ostracisés » et « injustice ». Le lien social est affaibli pour les « sortants », les « protestataires » et les détenus « à bout », soit par la réduction du réseau relationnel, soit par la limitation des interactions. Le support social est amoindri même à l'intérieur de la prison pour les « ostracisés », les « protestataires » et ceux de la catégorie « injustice » à cause de la nature des infractions commises. Quelques observateurs relèvent même la désocialisation d'une partie des détenus (Chauvenet *et al.* , 2008) à cause de la faiblesse des liens avec les relations extérieures comme entre codétenus (Désesquelles & Kensey, 2006). Le sentiment de contrôle est structurellement limité en prison à cause des faibles capacités d'action du détenu face à la force des stressseurs auxquels il doit faire face. Certains prisonniers ont de plus faibles capacités adaptatives à un univers de puissantes tensions et ceux-ci sont donc davantage prédisposés à l'acte suicidaire. *A minima* , ce concept signale les détenus dotés d'un profil aux caractéristiques sociales les plus défavorables : peu de contacts en prison, absence de diplôme, expérience de la rue, problèmes dans l'enfance, etc. (Liebling, 1999). En outre, on notera la corrélation entre un déficit de *coping* et la position modeste dans la stratification sociale (Liebling, 1995). Ces constats confirment que la prison met à l'écart une frange de la population issue des classes sociales les plus défavorisées et qu'une partie de celle-ci est conduite à se donner la mort.

Tableau 4 : Synthèse des variations des composantes théoriques des catégories de suicidés

| Catégorie | Stresseurs spécifiques | Support social | Sélection spécifique |
|--------------------------|--|--|--------------------------------------|
| À bout | Non* | Existant mais interactions réduites avec l'extérieur | Inadaptation |
| Ostracisé | Ostracisme venant des diverses populations en prison, violences verbale et physique, menaces | Affaibli <i> intra </i> et <i> extra </i> muros | Délinquants et criminels sexuels |
| Sortant | Incertitudes sur l'avenir, regard des autres | Incertain, usé | <i> A priori </i> non |
| Protestataire vindicatif | Punitions, mitard, conflits avec le personnel pénitentiaire | Réduit avec le personnel de prison | Moins « adaptable », en « crise » |
| Rupture | Choc de la rupture amoureuse, infidélité, impossibilité à se projeter dans l'avenir | Fortement amoindri par l'absence de conjoint | <i> A priori </i> non |
| Remords culpabilité | Honte, culpabilité | Amoindri pour ceux ayant tué leur conjointe | « Surmoi** » important |
| Injustice | Sentiment d'injustice réel ou « perçu » | Affaibli <i> intra </i> et <i> extra </i> muros pour les « pointeurs » | Délinquants et criminels sexuels |

* Ils sont soumis aux stressseurs carcéraux communs à toutes les catégories.

** Incorporation individuelle relativement élevée des normes morales.

49 L'examen des actes suicidaires par le prisme de la sociologie de la santé mentale conduit par nature à limiter le champ à l'individu lui-même ou tout au plus à des catégories d'individus. Son apport dans la compréhension des mécanismes intimes est indéniable mais comme le relève Aneshensel (1992), le risque souvent observé est de glisser insensiblement de la sociologie à l'épidémiologie. L'analyse des lettres de suicidés a dévoilé la diversité des motifs de suicide qui composent chaque catégorie de suicidés en prison. De fait, à travers le prisme de la sociologie de la santé mentale, nous serions portés à penser qu'il y a des catégories de motifs de suicides en prison. D'un point de vue instrumental, l'analyse sociologique des catégories de suicidés fournit matière à réflexion et à action pour les pouvoirs publics afin de prendre des mesures préventives plus ciblées que globalisantes. Comme le soulignait Durkheim, la sociologie ne vaudrait pas une heure de peine si elle n'avait pas d'utilité pratique. Pour autant, si en introduction, nous constatons que l'approche médicalisée tend à vouloir guérir un individu « malade du suicide », en juste retour des choses, il pourrait être opposé la carence d'une analyse sociologique qui conduirait à la seule mise au point d'une « technicité anti-suicide ». De fait, ce travail ne dispense pas de questionner les politiques carcérales au-delà des mesures de protection des détenus. D'un côté, nous sommes moins en face d'un déficit de connaissances des suicides en prison que face à un déficit de volonté politique de s'investir envers des populations « sans qualités », disqualifiées, problématiques, à « risque électoral » et rejetées par une grande part de la population. De l'autre, la propension à pénaliser et l'inflation carcérale (Combessie, 2004 ; Vanneste, 2001 ; Wacquant, 2001) mènent bien à soumettre au risque suicidaire des populations de plus en plus nombreuses, ce qui aboutit logiquement à l'augmentation du nombre des suicides. Ces deux constats conduisent à s'interroger sur les causes de cette pente prise par les sociétés occidentales en ce début de XXI^e siècle, sur « l'État pénal » (Wacquant, 2004) et sur les limites de l'institution carcérale (Combessie, 2004).

50 La lecture du suicide carcéral selon Halbwachs et ses divers successeurs conserve toute sa pertinence. Si la sociologie de la santé mentale, investie principalement par la recherche anglo-saxonne, tend par la nature de ses objets à se diriger vers l'action sanitaire, par tradition la sociologie française s'attache davantage à la réflexion théorique et à l'action sur le social. Faisons un détour. Il est frappant que les motifs suicidaires et les items qui composent les dernières lettres de suicidés soient proches de ce qu'a pu consigner à près d'un siècle et demi de là Brierre de Boismont dans son ouvrage *Du suicide et de la folie suicide* (1865). Pourtant, les lettres qu'il a dépouillées ne provenaient pas de prisonniers mais de personnes plongées dans la société civile de leur temps. Les items qu'il a relevés exprimaient des reproches, des injures envers diverses catégories de personnes, des plaintes contre le fardeau de la vie, des adieux aux proches, des remords, le besoin d'expiation, des demandes de pardon, le constat d'être surnuméraire en ce monde, des aveux d'un crime ou d'une passion, la sollicitude envers les enfants et les parents, la croyance en un monde meilleur, diverses recommandations relatives à l'enterrement, etc. Ces mêmes items se retrouvent aujourd'hui encore chez les suicidés en prison, même si chez les prisonniers d'autres motifs s'ajoutent. Au-delà des différences entre ces deux populations de suicidés, étonnamment ces motifs suicidaires semblent les relier.

51 Dans un passage célèbre, Halbwachs démontrait avec finesse que sous la diversité des motifs suicidaires, il était possible « de signaler en eux autant d'obstacles à l'intégration de l'individu dans la société » (Halbwachs, 1930, p. 314). Poursuivant, il montrait que ce qui unit les divers suicidés selon leurs motifs individuels et variés, c'est le déclassement : « Or qu'est-ce que se déclasser ? C'est passer d'un groupe qu'on connaît, qui vous estime, dans un autre qu'on ignore et à l'appréciation duquel on n'a aucune raison de tenir. [...] Détaché d'un groupe par un ébranlement soudain, vous êtes incapables, ou, du moins, vous vous croyez incapables de retrouver jamais dans un autre quelque appui, ni rien qui remplace ce que vous avez perdu. Mais lorsqu'on meurt ainsi à la société, on perd le plus souvent la principale raison qu'on a de vivre » (*Ibid.*, p. 315). Dans sa préface à la réédition de *Les Causes du suicide*, Paugam poursuit l'analyse : « En réalité, s'il n'existe pour Halbwachs qu'un seul type de suicide, c'est celui de l'homme disqualifié, c'est-à-dire le suicide de l'homme peu ou mal intégré qui a intériorisé le sentiment qui lui vient de la société en général et de ses groupes d'appartenance en particulier, de ne plus être à la hauteur de son rôle social réel ou virtuel, c'est-à-dire du rôle social à partir duquel il était défini et se définissait lui-même ou de celui auquel il aspirait. Le déclassement ou le classement dans une position jugée inacceptable est une épreuve humiliante qui bouleverse les relations avec autrui et incite au repli sur soi. Même les relations au sein de la famille peuvent en être affectées, comme je l'ai montré dans mes travaux sur le processus de disqualification sociale, tant il est difficile d'admettre de ne plus pouvoir correspondre aux attentes de son entourage et de se sentir inutile aux autres. L'homme disqualifié est toujours désespéré puisque son existence sociale lui semble remise en question. Ce désespoir est à la fois source de solitude et de détresse psychologique. La perte de confiance en soi, le sentiment d'être "mal dans sa peau", les troubles psychosomatiques tels que l'anxiété, l'angoisse et l'insomnie, et l'incapacité à affronter les difficultés de la vie quotidienne en sont les expressions les plus courantes. Ce désespoir résulte par conséquent de la relation perturbée de l'homme disqualifié avec son entourage, mais aussi de l'analyse que celui-ci en fait » (Paugam, 2002, p. XXXIII-XXXIV). Déclassement ou disqualification sociale semblent particulièrement adaptés pour recouvrir l'expérience de l'incarcération, et leurs effets délétères sont d'autant plus efficaces qu'ils sont renforcés par l'indignité morale et la condamnation publique. Il reste que les disqualifiés sont principalement issus des classes elles-mêmes dégradées, du bas de l'échelle sociale et parfois de franges d'une population discriminée par son appartenance ethnique réelle ou supposée. Les suicidés en prison subissent une triple peine qui fait processus : des inégalités sociales qu'ils subissent, qui conduisent parfois à l'incarcération, et qui peuvent déboucher sur le suicide.

Bibliographie

Des DOI sont automatiquement ajoutés aux références par Bilbo, l'outil d'annotation bibliographique d'OpenEdition.

Les utilisateurs des institutions qui sont abonnées à un des programmes freemium d'OpenEdition peuvent télécharger les références bibliographiques pour lesquelles Bilbo a trouvé un DOI.

Format
APA
MLA

Chicago

Le service d'export bibliographique est disponible aux institutions qui ont souscrit à un des programmes freemium d'OpenEdition.

Si vous souhaitez que votre institution souscrive à l'un des programmes freemium d'OpenEdition et bénéficie de ses services, écrivez à : contact@openedition.org

Albrand L. (2009), *La Prévention du suicide en milieu carcéral*, Rapport au garde des Sceaux, 410 p., http://www.justice.gouv.fr/art_pix/rap_albrand_2009.pdf

Format

APA

MLA

Chicago

Le service d'export bibliographique est disponible aux institutions qui ont souscrit à un des programmes freemium d'OpenEdition.

Si vous souhaitez que votre institution souscrive à l'un des programmes freemium d'OpenEdition et bénéficie de ses services, écrivez à : contact@openedition.org

Aneshensel C. S. (2009), « Toward Explaining Mental Health Disparities », *Journal of Health and Social Behavior*, vol. 50, pp. 377-394.

DOI : [10.1177/002214650905000401](https://doi.org/10.1177/002214650905000401)

Aneshensel C. S. (1992), « Social Stress : Theory and Research », *Annual review of sociology*, vol. 18, pp. 15-38.

Aubusson de Cavarlay B. (2009), « Note sur la sursuicidité carcérale en Europe : du choix des indicateurs », *Champ pénal/ Penal field* [En ligne], Confrontations, mis en ligne le 16 décembre 2009, URL : <http://champpenal.revues.org/7558>

Besnard P. (1987), *L'anomie : ses usages et ses fonctions dans la discipline sociologique depuis Durkheim*, Paris, Puf.

Bourgoïn N. (1993), « Le suicide en prison. L'exemple du criminel contre un proche », *Revue des sciences criminelles*, n° 3, pp. 575-580.

Bourgoïn N. (1994), *Le Suicide en prison*, Paris, Éditions L'Harmattan, « Logiques sociales ».

Bourgoïn N. (1995), « Le suicide en prison. Quelques éléments d'une analyse stratégique », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. XCVIII, pp. 59-106.

Format

APA

MLA

Chicago

Le service d'export bibliographique est disponible aux institutions qui ont souscrit à un des programmes freemium d'OpenEdition.

Si vous souhaitez que votre institution souscrive à l'un des programmes freemium d'OpenEdition et bénéficie de ses services, écrivez à : contact@openedition.org

Bourgoïn N. (2001), « Les automutilations et les grèves de la faim en prison », *Déviance et Société*, vol. 25, n° 2, pp. 131-145.

DOI : [10.3917/ds.252.0131](https://doi.org/10.3917/ds.252.0131)

Brierre de Boismont A. J. F. (1865), *Du Suicide et de la folie suicide*, Paris, J.-B. Baillière, Bibliothèque numérique Medic@, <http://www.biusante.parisdescartes.fr/histmed/medica/cote?50824>

Brisset Ch. (1972), *L'avenir de la psychiatrie en France*, Paris, Payot.

Chantraine G. (2004), « La Mécanique du temps vide. Structure sécuritaire et réactions individuelles au temps carcéral en maison d'arrêt » in Kaminski D. & Kokoreff M. (dir.), *Sociologie pénale : système et expérience*, Éditions Érès, pp. 257-271.

Chauvenet A., Rostaing C. & Orlic F. (2008), *La Violence carcérale en question*, Paris, Puf, « Le lien social ».

Format

APA

MLA

Chicago

Le service d'export bibliographique est disponible aux institutions qui ont souscrit à un des programmes freemium d'OpenEdition.

Si vous souhaitez que votre institution souscrive à l'un des programmes freemium d'OpenEdition et bénéficie de ses services, écrivez à : contact@openedition.org

Cliquennois G. & Chantraine G. (2009), « Empêcher le suicide en prison : origines et pratiques », *Sociétés contemporaines*, vol. 3, n° 75, pp. 59-79.

DOI : 10.3917/soco.075.0059

Cobb S. (1976), « Social Support as a Moderator of Life Stress », *Psychosomatic Medicine*, n° 38, pp. 300-314.

Combessie P. (2004), *Sociologie de la prison*, Paris, La Découverte, « Repères ».

Cousteaux A.-S. & Pan Ké Shon J.-L. (2008), « Le mal-être a-t-il un genre ? Suicide, risque suicidaire, dépression et dépendance alcoolique », *Revue Française de sociologie*, vol. 49, n° 1, pp. 53-92.

Davidson F. & Philippe A. (1986), « Les tentatives de suicide » in Davidson F. & Philippe A. (dir.), *Suicide et tentatives de suicide aujourd'hui. Étude épidémiologique*, Paris, INSERM, « Grandes enquêtes en santé publique et épidémiologie », pp. 33-68.

Désesquelles A. & Kensey A. (2006), « Les Détenus et leur famille : des liens presque toujours maintenus mais parfois très distendus », *Données sociales - La société française*, pp. 59-67.

Dubet F. (2006), *Injustices. L'expérience des inégalités au travail*, avec Valérie Caillet, Régis Cortéséro, David Mélo, Françoise Rault, Paris, Éditions du Seuil.

Durkheim É. (1897), *Le Suicide. Étude de sociologie*, 9^e éd. 1997, Paris, Puf, « Quadrige ».

Duthé G., Hazard A., Kensey A. & Pan Ké Shon J.-L. (2009), « Suicides en prison : la France comparée à ses voisins européens », *Population et Sociétés*, n° 462.

Duthé G., Hazard A., Kensey A. & Pan Ké Shon J.-L. (2011), « L'augmentation du suicide en prison en France depuis 1945 », *Bulletin épidémiologique hebdomadaire*, n° 47-48, pp. 504-508.

Duthé G., Hazard A., Kensey A. & Pan Ké Shon J.-L., Prison suicide risk differentials : an exhaustive study in France, mimeo.

Falissard B., Loze J.-Y., Gasquet I. et al. (2006), « Prevalence of Mental Disorders in French Prisons for Men », *BMC Psychiatry*, vol. 6, n° 33, <http://www.biomedcentral.com/1471-244X/6/33>

Fazel S., Cartwright J., Norman-Nott & A. Hawton K. (2008), « Suicide in Prisoners : a Systematic Review of Risk Factors », *Journal of Clinical Psychiatry*, vol. 69, n° 11, pp. 1721-1731.

Format

APA

MLA

Chicago

Le service d'export bibliographique est disponible aux institutions qui ont souscrit à un des programmes freemium d'OpenEdition.

Si vous souhaitez que votre institution souscrive à l'un des programmes freemium d'OpenEdition et bénéficie de ses services, écrivez à : contact@openedition.org

Fazel S. & Danesh J. (2002), « Serious Mental Disorder in 23 000 Prisoners : a Systematic Review of 62 Surveys », *Lancet*, n° 359, pp. 545-50.

DOI : 10.1016/S0140-6736(02)07740-1

Fernandez F. (2009), « Dossier n° 14 - Suicides et conduites auto-agressives en prison : pour une sociologie du mal-être carcéral », *Bulletin AMADES* [En ligne], n° 76, mis en ligne le 1 janvier 2010, Consulté le 20 mars 2013. URL : <http://amades.revues.org/index666.html>

Foucault M. (2008 [1975]), *Surveiller ou punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, « Tel ».

Format

APA

MLA

Chicago

Le service d'export bibliographique est disponible aux institutions qui ont souscrit à un des programmes freemium d'OpenEdition.

Si vous souhaitez que votre institution souscrive à l'un des programmes freemium d'OpenEdition et bénéficie de ses services, écrivez à : contact@openedition.org

Fruehwald S., Matschnig T., Koenig F., Bauer P. & Frottier P. (2004),

« Suicide in Custody. Case-Control Study », *British Journal of Psychiatry*, n° 185, pp. 494-498.

DOI : 10.1192/bjp.185.6.494

Guéno J.-P. (2000), *Paroles de détenus*, Paris, J'ai lu, « Libro ».

Guignard L. & Guillemain H. (2008), « Les Fous en prison ? », *La Vie des idées.fr*, http://www.laviedesidees.fr/IMG/pdf/20081202_fousenprison.pdf

Halbwachs M. (2002 [1930]), *Les Causes du suicide*, Paris, Puf, « Le lien social ».

Format

APA

MLA

Chicago

Le service d'export bibliographique est disponible aux institutions qui ont souscrit à un des programmes freemium d'OpenEdition.

Si vous souhaitez que votre institution souscrive à l'un des programmes freemium d'OpenEdition et bénéficie de ses services, écrivez à : contact@openedition.org

Harvey J. & Liebling A. (2001), « Suicide et tentatives de suicide en prison : vulnérabilité, ostracisme et soutien social », *Criminologie*, vol. 34, n° 2, pp. 57-83.

DOI : 10.7202/027505ar

Format

APA

MLA

Chicago

Le service d'export bibliographique est disponible aux institutions qui ont souscrit à un des programmes freemium d'OpenEdition.

Si vous souhaitez que votre institution souscrive à l'un des programmes freemium d'OpenEdition et bénéficie de ses services, écrivez à : contact@openedition.org

Herzog-Evans M. (2001), « Droit français et prévention du suicide en prison », *Criminologie*, Volume 34, n° 2, pp. 9-29, URL : <http://id.erudit.org/iderudit/027503ar>

DOI : 10.7202/027503ar

Hiest J.-J. & Cabanel G.-P. (2000), *Rapport de la commission d'enquête sur les conditions de détention dans les établissements pénitentiaires en France*, n° 449, T1.

Insee (2002), *Histoire familiale des hommes détenus*, Statistique publique, Insee, Paris, « Synthèses », n° 59.

Jean J.-P. (1995), « L'Inflation carcérale », *Esprit*, n° 10, pp. 117-130.

Format

APA

MLA

Chicago

Le service d'export bibliographique est disponible aux institutions qui ont souscrit à un des programmes freemium d'OpenEdition.

Si vous souhaitez que votre institution souscrive à l'un des programmes freemium d'OpenEdition et bénéficie de ses services, écrivez à : contact@openedition.org

Jenkins R., Bhugra D., Meltzer H. et al. (2004), « Psychiatric and social aspects of suicidal behaviour in prisons », *Psychological medicine*, 35, pp. 257-269.

DOI : 10.1017/S0033291704002958

Kensey A. (1991), « Suicides et tentatives de suicide en milieu carcéral de 1986 à 1990 », Paris, Ministère de la Justice, note de conjoncture n° 105, Direction de l'administration pénitentiaire, Service des Études de la Documentation et des Statistiques.

Kessler R., Price R. & Wortman C. (1985), « Social Factors in Psychopathology : Stress, Social Support, and Coping Processes », *Annual Review of Psychology*, n° 36, pp. 531-572.

Liebling A. (1995), « Vulnerability and prison suicide », *British Journal of Criminology*, vol. 35, n° 2, pp. 173-187.

Format

APA

MLA

Chicago

Le service d'export bibliographique est disponible aux institutions qui ont souscrit à un

des programmes freemium d'OpenEdition.

Si vous souhaitez que votre institution souscrive à l'un des programmes freemium d'OpenEdition et bénéficie de ses services, écrivez à : contact@openedition.org

Liebling A. (1999), « Prison Suicide and Prisoner Coping », in Tonry M. & Petersilia J. (eds.), *Prisons. Crime and Justice : A Review of Research*, vol. 26, University of Chicago Press, pp. 283-359.

DOI : 10.1086/449299

Marcus P. & Alcibes P. (1993), « Characteristics of suicides by inmates in an urban jail », *Hospital Community Psychiatry*, n° 44, pp. 256-261.

Mirowsky J. (1995), « Age and the Sense of Control », *Social Psychology Quarterly*, vol. 58, n° 1, pp. 31-43.

O'Driscoll C., Samuel C. & Zacka S. (2007), « Suicide in New South Wales prisons, 1995-2005 : Towards a Better Understanding », *Australian and New Zealand Journal of Psychiatry*, vol. 41, n° 6, pp. 519-524.

Observatoire international des prisons (2005), *Les Conditions de détention en France - Rapport 2005*, Paris, La Découverte.

Paugam S. (2004 [1991]), *La Disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, Puf, « Quadrige ».

Paugam S. (2002), Préface in *Les Causes du suicide* de Maurice Halbwachs, Paris, Puf, « Le lien social ».

Format

APA

MLA

Chicago

Le service d'export bibliographique est disponible aux institutions qui ont souscrit à un des programmes freemium d'OpenEdition.

Si vous souhaitez que votre institution souscrive à l'un des programmes freemium d'OpenEdition et bénéficie de ses services, écrivez à : contact@openedition.org

Pearlin L., Menaghan E., Lieberman & M. Mullan J.T. (1981), « The Stress Process », *Journal of Health and Social Behavior*, n° 22, pp. 337-356.

DOI : 10.2307/2136676

Format

APA

MLA

Chicago

Le service d'export bibliographique est disponible aux institutions qui ont souscrit à un des programmes freemium d'OpenEdition.

Si vous souhaitez que votre institution souscrive à l'un des programmes freemium d'OpenEdition et bénéficie de ses services, écrivez à : contact@openedition.org

Pearlin L. (1989), « The Sociological Study of Stress », *Journal of Health and Social Behavior*, vol. 30, n° 3, pp. 241-256.

DOI : 10.2307/2136956

Format

APA

MLA

Chicago

Le service d'export bibliographique est disponible aux institutions qui ont souscrit à un des programmes freemium d'OpenEdition.

Si vous souhaitez que votre institution souscrive à l'un des programmes freemium d'OpenEdition et bénéficie de ses services, écrivez à : contact@openedition.org

Pratt D., Piper M., Appleby L. et al. (2006), « Suicide in recently released prisoners : a population-based cohort study », *Lancet*, 368, pp. 119-23.

DOI : 10.1016/S0140-6736(06)69002-8

Prudhomme J., Verger P. & Rotily M. (2003), *Fresnes - Mortalité des sortants. Étude rétrospective de la mortalité des sortants de la maison d'arrêt de Fresnes, Second volet de l'évaluation des unités pour sortants (UPS)*, OFDT.

Format

APA

MLA

Chicago

Le service d'export bibliographique est disponible aux institutions qui ont souscrit à un des programmes freemium d'OpenEdition.

Si vous souhaitez que votre institution souscrive à l'un des programmes freemium d'OpenEdition et bénéficie de ses services, écrivez à : contact@openedition.org

Ricordeau G. (2004), « Enquêter sur l'homosexualité et les violences sexuelles en détention », *Déviance et Société*, n° 2, vol. 28, pp. 233-253.

DOI : 10.3917/ds.282.0233

Ricordeau G. (2007), *Les Relations familiales à l'épreuve de l'incarcération. Solidarités et sentiments à l'ombre des murs*, Thèse de sociologie, Université Paris IV Sorbonne, <http://tel.archives-ouvertes.fr/docs/00/11/63/47/PDF/these.pdf>

Rouillon F., Duburcq A., Fagnani F. & Falissard B. (2003), « Étude épidémiologique sur la santé mentale des personnes détenues en prison », [En ligne], disponible sur : <http://psydocfr.broca.inserm.fr/conf&rm/conf/expertise/textesexperts/rouillonVD.rtf>

Sénat de la République française (2010), *La responsabilité pénale des personnes atteintes de troubles mentaux*, Rapport d'information n° 434, Rapporteurs J.-R. Lecerf, J.-P. Michel, G. Barbier et C. Demontès.

Terra J.-L. (2003), *Prévention du suicide des personnes détenues*, Rapport de mission à la demande du garde des Sceaux, ministre de la Justice et du ministre de la Santé, de la Famille et des Personnes Handicapées.

Format

APA

MLA

Chicago

Le service d'export bibliographique est disponible aux institutions qui ont souscrit à un des programmes freemium d'OpenEdition.

Si vous souhaitez que votre institution souscrive à l'un des programmes freemium d'OpenEdition et bénéficie de ses services, écrivez à : contact@openedition.org

Thoits P. A. (1995), « Stress, Coping, and Social Support Processes : Where Are We ? What Next ? », *Journal of Health and Social Behavior*, extra issue, pp. 53-79.

DOI : 10.2307/2626957

Tournier P. & Chemithe P. (1979), *Contribution statistique à l'étude des conduites suicidaires en milieu carcéral (1975-1978)*, Tomes 1 et 2, Paris, Ministère de la Justice, Direction de l'administration pénitentiaire, Service des Études de la Documentation et des Statistiques, Centre national d'Études et de Recherches Pénitentiaires.

Format

APA

MLA

Chicago

Le service d'export bibliographique est disponible aux institutions qui ont souscrit à un des programmes freemium d'OpenEdition.

Si vous souhaitez que votre institution souscrive à l'un des programmes freemium d'OpenEdition et bénéficie de ses services, écrivez à : contact@openedition.org

Umberson D., Chen M.D., House J.S., Hopkins K. & Slaten E. (1996), « The Effect of Social Relationships on Psychological Well-being : Are Men and Women Really So Different ? », *American Sociological Review*, vol. 61, n° 5, pp. 837-857.

DOI : 10.2307/2096456

Format

APA

MLA

Chicago

Le service d'export bibliographique est disponible aux institutions qui ont souscrit à un des programmes freemium d'OpenEdition.

Si vous souhaitez que votre institution souscrive à l'un des programmes freemium d'OpenEdition et bénéficie de ses services, écrivez à : contact@openedition.org

Vacheret M. (2002), « Relations sociales en milieu carcéral. Une étude des pénitenciers canadiens », *Déviance et Société*, vol. 26, pp. 83-104.

DOI : 10.3917/ds.261.0083

Vanneste C. (2001), *Les chiffres des prisons. Des logiques économiques à leur traduction pénale*, Paris, L'Harmattan, « Logiques Sociales », série Déviance et Société.

Wacquant L. (1999), *Les Prisons de la misère*, Paris, La Découverte.

Wacquant L. (2001), *La Fonction de la prison. Point de vue d'un sociologue*, <http://astree.ifrance.com/num16/entretien.htm>.

Wacquant L. (2004), *Punir les pauvres ; le nouveau gouvernement de l'insécurité sociale*, Marseille, Agone.

Welzer-Lang D., Mathieu L. & Faure M. (1996), *Sexualités et violences en prison : ces abus qu'on dit sexuels...*, Lyon, Éditions ALEAS et Observatoire International des Prisons.

Zay J. (1987 [1946]), *Souvenirs et solitude*, Le Rœulx (Belgique), « Talus d'approche ».

Notes

2 . Pourtant dès 1979, cette corrélation était contestée, chiffres à l'appui (Tournier & Chemithe, 1979).

3 . À cet égard, on relèvera les nombreuses publications dans les revues psychiatriques et médicales sur le suicide carcéral face à une relative rareté des études sociologiques sur ce sujet, en dehors de Bourgoin, 1993, 1994, 1995 ; Fernandez, 2009 et d'études démographiques plus fournies, par exemple Tournier & Chemithe, 1979 ; Kensey, 1991 ; Aubusson de Cavarlay, 2009.

4 . « Dans la période 1985-2005, [...] qui a donné lieu à la création de l'article 122-1 et à la consécration législative de la distinction entre abolition et altération du discernement, la capacité d'hospitalisation en psychiatrie générale est passée de 129 500 lits et places à 89 800 lits et places. » (Sénat, 2010, p. 32).

5 . Cobb définit le concept de support social comme le sentiment d'être aimé des autres et d'importer à leurs yeux, de posséder une valeur, d'être estimé et intégré dans un réseau de communication et d'obligations mutuelles.

6 . Voir l'annexe électronique 1 : répartition des suicidés en prison selon la présence d'une dernière lettre, sur le site de la revue : <http://sociologie.revues.org/1841>.

7 . Voir l'annexe électronique 2 : items des types de suicidés en prison, sur le site de la revue : <http://sociologie.revues.org/1842>

8 . "The sense of control varies by degree, ranging from fatalism and a deep sense of helplessness to instrumentalism and a firm sense of mastery (Mirowsky & Ross, 1991). [...] Also, a low or negative sense of control represents the state of human awareness that corresponds to learned helplessness, a behavioral state of suppressed attention and action that induces biological stress (Gold, Goodwin & Chrousos, 1988 ; Hiroto, 1974 ; Seligman, 1975). Throughout adult life a low sense of control produces psychological distress in the form of anxious thoughts and reactions or depressed mood and vitality (e.g., Pearlin *et al.* 1981)." (Mirowski, 1995, p. 32).

9 . L'infraction retenue est la plus « grave » en termes de peine. Parmi les meurtriers, il y a aussi les personnes ayant commis un viol auparavant.

10 . La radio est autorisée depuis 2009.

11 . La cantine permet au prisonnier d'acheter des produits de consommation courante, nourriture, produits de toilette et même radio, journaux, etc.



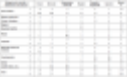

12 . Le rapport Terra donne un exemple de la nocivité du manque de contrôle : « Parmi les difficultés dont se plaignent le plus les détenus, on trouve la dépendance dans laquelle ils se trouvent et la perte de contrôle. Elle est inhérente à la situation de détenu. La difficulté à avoir une réponse aux demandes, le fait d'être obligé d'attendre pour une durée indéterminée donne un vécu d'impuissance et de désespoir. Le fonctionnement normal que peut endurer un détenu en équilibre psychique peut se révéler insupportable pour une personne en crise » (Terra, 2003, p. 106).

Documents annexes

- Texte intégral disponible ici en accès libre !
- Annexes électroniques de l'article « Suicides en situation

- d'enfermement » (Annexes électroniques)
- Annexe 1 : Répartition des suicidés en prison selon la présence d'une dernière lettre (Annexes électroniques)
 - Annexe 2 : Tableau des items distribués par les catégories de suicidés en prison (Annexes électroniques)

Table des illustrations

| | | |
|---|----------------|--|
|  | Titre | Tableau 1 : Classification de suicidés en prison par analyse de contenu |
| | URL | http://sociologie.revues.org/docannexe/image/1794/img-1.png |
| | Fichier | image/png, 128k |
|  | Titre | Figure 1 : Espace des items contenus dans les lettres des suicidés |
| | Légende | Source : Dap/PMJ5 ; Plan factoriel par l'auteur |
| | URL | http://sociologie.revues.org/docannexe/image/1794/img-2.png |
| | Fichier | image/png, 45k |
|  | Titre | Tableau 2 : Répartition des infractions selon les 6 catégories de suicidés |
| | Légende | Note : Les informations judiciaires sont seulement conservées pour les 3 dernières années courantes, ici 2006 à 2009. |
| | URL | http://sociologie.revues.org/docannexe/image/1794/img-3.png |
| | Fichier | image/png, 40k |
|  | Titre | Tableau 3 : Événements concomitants au suicide selon les catégories |
| | Légende | Note : le total des informations concerne 114 suicidés sur 145. Pour les 31 manquants, soit il n'y a pas eu d'événement concomitant, soit ils n'ont pas été consignés dans le dossier. |
| | URL | http://sociologie.revues.org/docannexe/image/1794/img-4.png |
| | Fichier | image/png, 57k |
|  | Titre | Tableau 4 : Synthèse des variations des composantes théoriques des catégories de suicidés |
| | Légende | * Ils sont soumis aux stressseurs carcéraux communs à toutes les catégories. |
| | URL | http://sociologie.revues.org/docannexe/image/1794/img-5.png |
| | Fichier | image/png, 62k |

Pour citer cet article

Référence électronique

Jean-Louis Pan Ké Shon, « Suicides en situation d'enfermement au début du XXI^e siècle », *Sociologie* [En ligne], N°2, vol. 4 | 2013, mis en ligne le 03 juillet 2013, consulté le 01 avril 2014. URL : <http://sociologie.revues.org/1794>

Auteur

Jean-Louis Pan Ké Shon
jean-louis.pan-ke-shon@ined.fr

Chercheur associé, sociologie de la santé mentale et sociologie urbaine – Centre de
recherche en économie et statistique – Laboratoire de sociologie quantitative
(Crest-LSQ) – 60 rue Étienne Dolet – 92240 Malakoff

Droits d'auteur

© tous droits réservés